

RAPPORT ANNUEL 2025

sur le prix et la qualité des services
publics de l'eau potable et de
l'assainissement collectif et non collectif



Lunel
agglo

UNE TERRE DE LIENS

ÉDITO



Notre territoire a évolué en devenant une Communauté d'Agglomération, ce qui nous permet de mieux gérer des services clés comme l'eau potable et l'assainissement.

Face aux défis du changement climatique et aux exigences croissantes en matière de qualité de l'eau, Lunel Agglo s'engage résolument dans une politique de gestion durable de l'eau et de ses infrastructures. L'année 2025 a été marquée par une phase de consolidation et d'action, avec un renforcement des démarches pour améliorer la qualité de l'eau distribuée, moderniser nos infrastructures et sécuriser la ressource.

Je tiens à saluer les équipes des services d'eau & d'assainissement, dont les compétences et le professionnalisme sont essentiels pour garantir un service de qualité.

Le nouveau contrat de délégation de service public pour les communes de Lunel, Villetelle, Garrigues, Campagne, Galargues, Saussines et Boisseron, constitue une étape cruciale dans l'organisation et la modernisation du service.

De plus, un travail approfondi de connaissance patrimoniale a été engagé, incluant le diagnostic de 83 ouvrages stratégiques d'eau potable et d'assainissement, ainsi que le déploiement d'un diagnostic permanent des réseaux d'assainissement sur l'ensemble du territoire.

La sécurisation de la ressource reste l'une de nos priorités. Avec presque 3 millions de mètres cubes d'eau prélevés pour répondre aux besoins du territoire et un rendement des réseaux atteignant 80,3 %, nous poursuivons nos efforts pour préserver cette ressource précieuse. Les projets pilotes de traitement des PFAS à Lunel-Viel, Saint-Just et Saint-Nazaire-de-Pézan, illustrent notre engagement à garantir une eau de très grande qualité à tous nos habitants. Le lancement des procédures de régularisation administrative pour les nouveaux forages de Villetelle et de Saint-Sériès s'inscrit également dans cette démarche de sécurisation durable des ressources stratégiques.

À travers ce rapport annuel faisant état de la qualité des services de l'eau potable, ainsi que de l'assainissement collectif et non collectif, nous réaffirmons notre ambition : garantir un service public moderne, performant et innovant, tout en préservant nos ressources naturelles qui constituent un patrimoine commun et un enjeu majeur pour l'avenir de notre territoire.

Jérôme Boisson
Président de Lunel Agglo
Maire de Villetelle
Conseiller départemental

SOMMAIRE

EAU POTABLE

1	Caractérisation technique du service	6
1.1	Présentation du territoire desservi et modes de gestion du service.....	6
1.2	Estimation de la population desservie (D101.1).....	9
1.3	Nombre d'abonnés	10
1.4	Eaux brutes.....	11
1.5	Eaux traitées.....	12
2	Tarification de l'eau et recettes du service	19
2.1	Modalités de tarification et facture d'eau type (D102.0).....	19
2.2	Recettes.....	23
3	Indicateurs de performance.....	24
3.1	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)	24
3.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	26
3.3	Indicateurs de performance du réseau.....	32
3.4	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	36
3.5	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1).....	37
3.6	Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1).....	37
3.7	Etat de la dette du service et durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)	38
3.8	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0).....	39
3.9	Taux de réclamations (P155.1).....	40
4	Financement des investissements	41
4.1	Branchements en plomb.....	41
4.2	Montants financiers	42
4.3	Amortissements	43
4.4	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service	43
4.5	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice.....	43
4.6	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau - Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)	44

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

5	Caractérisation technique du service	46
5.1	Présentation du territoire desservi et modes de gestion du service.....	46
5.2	Estimation de la population desservie (D201.1).....	49
5.3	Nombre d'abonnés	50
5.4	Volumes facturés	51
5.5	Détail des imports et exports d'effluents.....	51
5.6	Autorisations de déversement d'effluents industriels (D202.0).....	51
5.7	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert	52
5.8	Ouvrages d'épuration des eaux usées	53

5.9	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)	63
6	Tarification de l'assainissement et recettes du service	64
6.1	Modalités de tarification et facture d'assainissement type (D204.0)	64
6.2	Recettes.....	68
7	Indicateurs de performance.....	69
7.1	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1).....	69
7.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)	70
7.3	Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	79
7.4	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3).....	79
7.5	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3).....	79
7.6	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)	80
7.7	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1).....	81
7.8	Points noirs du réseau de collecte (P252.2).....	82
7.9	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2).....	83
7.10	Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)	84
7.11	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)	85
7.12	Etat de la dette du service et durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2).....	94
7.13	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)	95
7.14	Taux de réclamations (P258.1)	96
8	Financement des investissements	97
8.1	Montants financiers	97
8.2	Amortissements	98
8.3	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service	98
8.4	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice.....	98
8.5	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau - Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)	98
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF		
9	Caractérisation technique du service	100
9.1	Présentation du territoire desservi et modes de gestion du service.....	100
9.2	Estimation de la population desservie (D301.0).....	103
9.3	-Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)	104
10	Tarification de l'assainissement et recettes du service.....	110
10.1	Modalités de tarification	110
10.2	Recettes	112
11	Indicateurs de performance.....	113

EAU POTABLE





1 Caractérisation technique du service

1.1 Présentation du territoire desservi et modes de gestion du service

Le passage de la communauté de communes du Pays de Lunel en agglomération a été effectif au 1^{er} janvier 2024.

Dans ce cadre, Lunel Agglo a récupéré les compétences eau potable et assainissement des eaux usées sur son territoire. Le service de l'eau potable est donc désormais géré à l'échelle intercommunale par la Communauté d'Agglomération de Lunel Agglo depuis le 1^{er} janvier 2024.

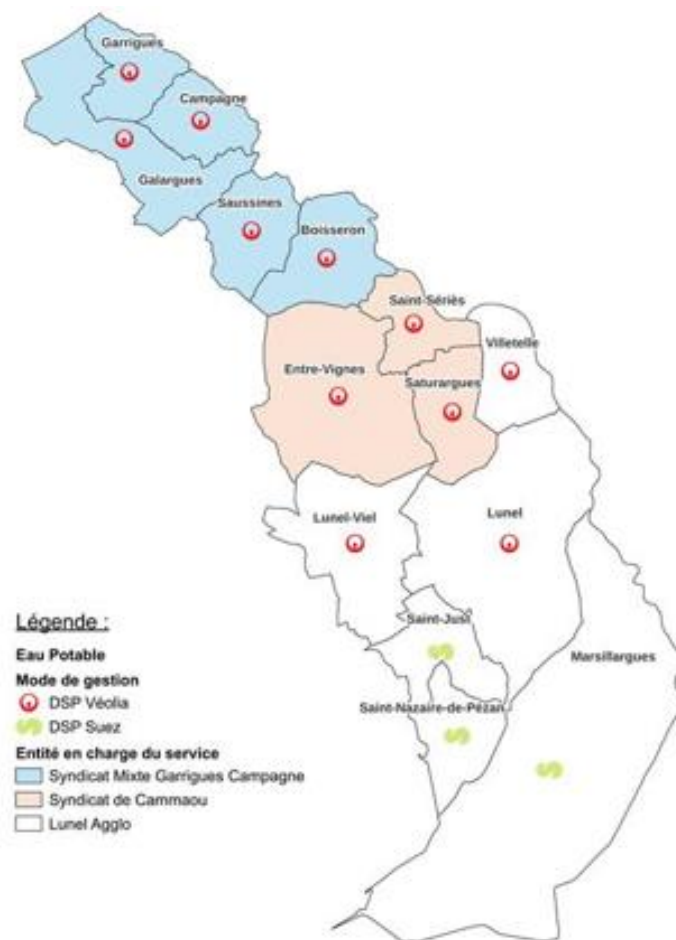
Conformément à l'article 14 de la loi du 27 décembre 2019 dite « loi engagement et proximité », le syndicat infra-communautaire du Cammaou est en charge de la compétence Alimentation en Eau Potable des communes d'Entre-Vignes, Saint-Sériès et Saturargues au nom et pour le compte de Lunel Agglo.

A noter que le SIVOM de la Palus gérant historiquement les compétences eau potable et assainissement sur les communes de Saint-Just et Saint-Nazaire-de-Pézan a été dissous au 1^{er} octobre 2024. Ainsi, depuis cette date, la compétence alimentation en eau potable sur ces communes est gérée directement par Lunel Agglo.

Concernant les communes concernées par le Syndicat Mixte Garrigues Campagne, syndicat supra-communautaire, la Communauté d'Agglomération a décidé de ne pas retirer ses communes de ce syndicat comme la loi l'y autorise, mais de se substituer à ses communes membres au sein du syndicat.

Pour les communes non concernées par un syndicat, c'est-à-dire les communes de Lunel, Lunel-Viel, Marsillargues et Villetelle, les compétences ont été de plein droit transférées à l'agglomération. Cependant, par souhait de ces communes, des conventions de délégation de compétence ont été signées en 2024 entre elles et la communauté d'agglomération afin de fixer pour chaque commune la répartition des missions et des tâches entre les deux entités.

La cartographie suivante explicite les modes de gestion en vigueur au 1^{er} janvier 2026 sur l'ensemble du territoire.





Les modes de gestion, échéances des contrats de délégation de service public et conventions de délégation de compétences sur le territoire sont présentées ci-après :

	Entité en charge du service	Mode de gestion	Conventions éventuelles avec Lunel Agglo
Boisseron	Syndicat Mixte Garrigues Campagne	DSP Véolia 01/01/2024 -31/12/2034	-
Saussines			
Campagne			
Galargues			
Garrigues			
Saint-Just	Lunel Agglo	DSP SUEZ 01/01/2008-31/12/2027	-
Saint-Nazaire-de-Pézan			
Entre-Vignes (Vérargues , Saint-Christol)	Syndicat de Cammaou	DSP Véolia 01/01/2020-31/12/2027	Convention de délégation de compétence
Saint-Sériès			
Saturargues			
Lunel	Commune / Lunel Agglo	DSP Véolia du 01/01/2026 au 31/12/2031	Convention de délégation de compétence
Lunel-Viel	Commune / Lunel Agglo	DSP Véolia 01/01/2023- 31/12/2027	Convention de délégation de compétence
Marsillargues	Commune / Lunel Agglo	DSP SUEZ 31/12/2023- 31/12/2031	Convention de délégation de compétence
Villetelle	Commune / Lunel Agglo	DSP Véolia du 01/01/2026 au 31/12/2031	Convention de délégation de compétence

Le présent RPQS est formulé sur la base des informations transmises par les mairies, les délégataires et les prestataires de service pour l'année 2025.

Le présent RPQS porte sur 2025 sur les communes de Lunel Agglo qui ne sont pas concernées par un syndicat supra-communautaire, c'est-à-dire les communes de Lunel, Lunel-Viel, Marsillargues, Villetelle, Saint-Just, Saint Nazaire de Pézan, ainsi que les communes du syndicat intercommunal du Cammaou : Entre-Vignes, Saint-Sériès et Saturargues.



Les compétences liées au service sur les 9 communes précitées sont la production, la protection de l'ouvrage de prélèvement, le traitement, le transfert, le stockage et la distribution d'eau.

Il existe une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) pour le service de l'eau potable permettant le dialogue entre élus et usagers.

Sur les différentes communes, il existe :

Commune	Schéma de distribution au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT	Règlement de service	Schéma directeur
Lunel	Pas de zonage AEP (à venir)	Oui	Oui, en date de mai 2010 actualisé en 2020
Lunel-Viel	Pas de zonage AEP (à venir)	Oui	Oui, en date de 2009
Marsillargues	Pas de zonage AEP (à venir)	Oui	Oui, approuvé en 2015
Villetelle	Oui dans le SDAEP	Non (à venir)	Oui, en date de 2018
Saint-Just / Saint-Nazaire-de-Pézan	Oui dans le SDAEP	Oui	Oui, en date de 2021
SI du Cammaou - Saint-Sériès / Saint-Christol (Sacan)	Oui dans le SDAEP	Oui	Oui, en date de 2018
SI du Cammaou - Saturargues	Oui dans le SDAEP	Oui	Oui, en date de 2018
SI du Cammaou - Vérargues	Oui dans le SDAEP	Oui	Oui, en date de 2022



1.2 Estimation de la population desservie (D101.1)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert :

Commune	Nombre d'habitants desservies au 31 décembre 2023	Nombre d'habitants desservies au 31 décembre 2024	Nombre d'habitants desservies au 31 décembre 2025
Lunel	26 626	26 470	26 676
Lunel-Viel	4 530	4 513	4 526
Marsillargues	6 652	6 854	6 974
Saint-Just / Saint-Nazaire-de-Pézan	3 935	3 953	3 961
Villetelle	1 660	1 734	1 802
SI du Cammaou (Entre-Vignes, Saint-Sériès, Saturargues)	4 207	4 224	4 257
Total	47 610	47 748	48 196





1.3 Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau des redevances.

La répartition des abonnés desservis par commune est la suivante :

Commune	Année	Nombre d'abonnés domestiques	Nombre d'abonnés non domestiques	Nombre total d'abonnés	Variation d'abonnés en %	Densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) [abonnés/km]	Nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) [habitants/abonné]
Lunel	2023	11 326	0	11 326	-	92,8	2,35
	2024	11 422	0	11 422	0,8%	93,6	2,32
	2025	11 458	0	11 458	0,3%	93,6	2,33
Lunel-Viel	2023	1 946	0	1 946	-	81,1	2,33
	2024	1 985	0	1 985	2,0%	81,0	2,27
	2025	2 004	0	2 004	0,9%	81,7	2,26
Marsillargues	2023	3 216	0	3 216	-	104,8	2,07
	2024	3 250	0	3 250	1,0%	105,9	2,11
	2025	3 303	0	3 303	1,6%	104,4	2,11
Saint-Just / Saint-Nazaire- de-Pézan	2023	1 507	0	1 507	-	69,5	2,61
	2024	1 521	0	1 521	0,9%	70,1	2,60
	2025	1 532	0	1 532	0,7%	70,5	2,59
Villetelle	2023	708	1	709	-	59,6	2,34
	2024	741	1	742	4,4%	62,4	2,34
	2025	744	1	745	0,4%	62,6	2,42
SI du Cammaou (Entre-Vignes, Saint-Sériès, Saturargues)	2023	1 822	0	1 822	-	50,0	2,31
	2024	1 880	1	1 881	3,1%	50,8	2,25
	2025	1 900	1	1 901	1,1%	43,5	2,24
Total	2023	20 525	1	20 526	-	83,2	2,32
	2024	20 799	2	20 801	1,3%	83,9	2,30
	2025	20 941	2	20 943	0,7%	81,8	2,30



1.4 Eaux brutes

1.4.1 Prélèvement sur les ressources en eau

Ressource	Commune d'implantation	Nature de la ressource	Débits autorisés (1)	Volume prélevé durant l'exercice 2022 en m3	Volume prélevé durant l'exercice 2023 en m3	Volume prélevé durant l'exercice 2024 en m3	Volume prélevé durant l'exercice 2025 en m3	Variation en % entre 2024 et 2025
Captage de Dassargues	Lunel	Souterraine / Cailloutis du Villafranchien	400 m3/h	1 673 327	1 672 397	1 628 466	1 702 598	4,6%
			7 950 m3/j					
			2 451 000 m3/an					
Captage des Horts	Lunel-Viel	Souterraine / Cailloutis du Villafranchien	70 m3/h	268 550	274 701	297 346	296 573	-0,3%
			1 120 m3/j					
Captage Capoulière-de-Grâce	Marsillargues	Souterraine / Cailloutis du Villafranchien	100 m3/h	355 459	365 274	398 102	385 624	-3,1%
			1 800 m3/j					
			511 000 m3/an					
Captage des Aubettes	Saint-Just	Souterraine / Nappe alluviale du Villafranchien	50 m3/h Débit de pointe de 100 m3/h	196 648	205 852	196 204	212 277	8,2%
			1 200 m3/j					
Captage Grande Rasclause	Villetelle	Souterraine / Aquifère fissuré du Valanginien	50 m3/h	142 782	169 480	147 316	139 262	-5,5%
			999 m3/j					
Captage de Sacan	Saint-Sériès	Souterraine / Aquifère fissuré du Valanginien	60 m3/h	222 399	181 521	177 101	200 885	13,4%
			1 000 m3/j					
Captage de Saturargues	Saturargues	Souterraine / Aquifère fissuré du Valanginien	20 m3/h	92 109	70 582	69 660	63 074	-9,5%
			300 m3/j					
Captage de Vérargues (forage)	Vérargues	Souterraine / Aquifère fissuré du Valanginien	20 m3/h	-	53 597	48 160	47 274	-1,8%
			400 m3/j					
Total				2 951 274	2 993 404	2 962 355	3 047 567	2,9%

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP.



1.4.2 Achats d'eaux brutes

Il n'y a pas d'achats d'eaux brutes sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Lunel Agglo.

1.5 Eaux traitées

1.5.1 Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable

Commune	Exercice	Production (V1) en m3	Volumes de service production	Importations (V2) en m3	Exportations (V3) en m3	Volume mis en distribution (V4) en m3	Pertes (V5) en m3	Volume consommé autorisé (V6) en m3	Dont consommations comptabilisées (V7) en m3	Dont consommation sans comptage estimée (V8) en m3	Dont volume de service (V9) en m3
Lunel	2023	1 672 397	0	0	0	1 672 397	316 717	1 355 680	1 324 124	17 540	14 016
	2024	1 628 466	0	0	0	1 628 466	281 741	1 346 725	1 318 459	16 110	12 156
	2025	1 702 598	0	0	0	1 702 598	338 253	1 364 345	1 330 101	16 408	17 836
Lunel-Viel	2023	274 701	0	0	0	274 701	54 071	220 630	215 359	2 319	2 952
	2024	297 346	0	0	0	297 346	57 647	239 699	235 839	1 082	2 778
	2025	296 573	0	0	0	296 573	49 948	246 625	242 643	1 219	2 763
Marsillargues	2023	340 687	24 587	0	0	340 687	90 414	250 273	243 492	371	6 410
	2024	363 503	34 599	0	0	363 503	108 632	254 871	246 500	371	8 000
	2025	371 590	14 034	0	0	371 590	71 957	299 633	291 262	371	8 000
Saint-Just / Saint-Nazaire- de-Pézan	2023	205 852	0	0	0	205 852	58 451	147 401	140 641	301	6 459
	2024	196 204	0	0	0	196 204	51 742	144 462	137 342	301	6 819
	2025	212 277	0	0	0	212 277	63 643	148 634	138 939	301	9 394
Villetelle	2023	169 480	0	0	0	169 480	16 814	152 666	152 106	0	560
	2024	147 316	0	0	0	147 316	11 191	136 125	135 565	0	560
	2025	139 262	0	0	0	139 262	8 862	130 400	129 770	0	630
St du Cammaou (Entre-Vignes, Saint-Sériès, Saturargues)	2023	305 700	0	0	0	305 700	91 034	214 666	202 841	1 761	10 064
	2024	294 921	0	0	0	294 921	66 971	227 950	215 881	1 192	10 877
	2025	311 233	0	0	0	311 233	73 295	237 938	226 972	1 135	9 831
Total	2023	2 968 817	24 587	0	0	2 968 817	627 501	2 341 316	2 278 563	22 292	40 461
	2024	2 927 756	34 599	0	0	2 927 756	577 924	2 349 832	2 289 586	19 056	41 190
	2025	3 033 533	14 034	0	0	3 033 533	605 958	2 427 575	2 359 687	19 434	48 454



1.5.2 Production

Les stations de traitement sur les 9 communes sont les suivantes :

Nom de la station de traitement	Commune d'implantation	Type de traitement
Station de Dassargues	Lunel	Chloration
Réservoir Mas Blanc	Lunel	Chloration
Station des Horts	Lunel-Viel	Traitement PFAS et chloration
Réservoir + Pompage la Capoulière de Grâce	Marsillargues	Chloration
Station de Saint-Just	Saint-Just	Décarbonatation, traitement des pesticides et des PFAS et chloration
Réservoir Villetelle	Villetelle	Chloration
Station de Sacan	Saint-Sériès	Traitement du fer et du manganèse et chloration
Réservoir de Saturargues	Saturargues	Chloration
Réservoir de Vérargues	Vérargues	Chloration

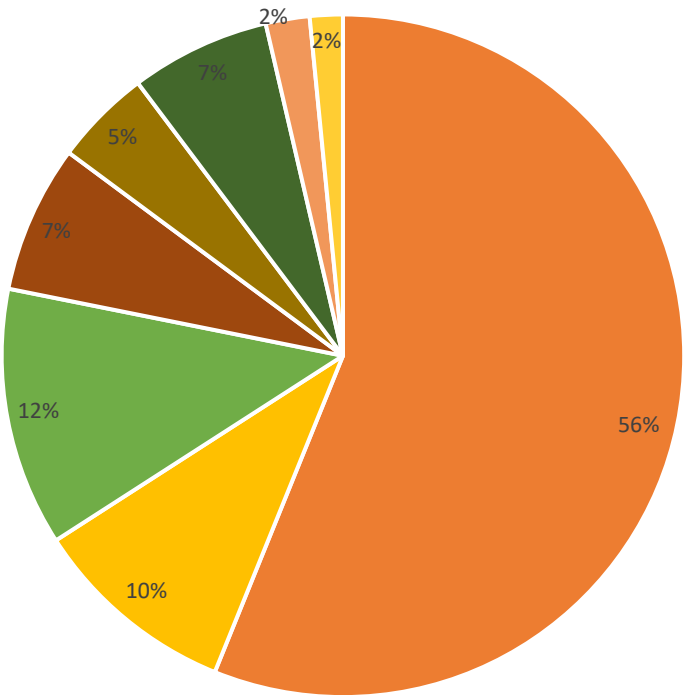




Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Commune d'implantation	Volume produit durant l'exercice 2023 en m3	Volume produit durant l'exercice 2024 en m3	Volume produit durant l'exercice 2025 en m3
Captage de Dassargues	Lunel	1 672 397	1 628 466	1 702 598
Captage des Horts	Lunel-Viel	274 701	297 346	296 573
Captage Capoulière-de-Grâce	Marsillargues	340 687	363 503	371 590
Captage des Aubettes - Station de Saint-Just	Saint-Just	205 852	196 204	212 277
Captage Grande Rasclause	Villetelle	169 480	147 316	139 262
Captage de Sacan	Saint-Sériès / Saint-Christol (Entre-Vignes)	181 521	177 101	200 885
Captage de Saturargues	Saturargues	70 582	69 660	63 074
Captage de Vérargues (forage)	Vérargues	53 597	48 160	47 274
Total		2 968 817	2 927 756	3 033 533

- Captage de Dassargues Lunel
- Captage des Horts Lunel-Viel
- Captage Capoulière-de-Grâce Marsillargues
- Captage des Aubettes - Station de Saint-Just Saint-Just
- Captage Grande Rasclause Villetelle
- Captage de Sacan Saint-Sériès / Saint-Christol (Entre-Vignes)
- Captage de Saturargues Saturargues
- Captage de Vérargues (forage) Vérargues





1.5.3 Achats d'eaux traitées

Il n'y a pas d'achats d'eaux traitées sur le territoire.

1.5.4 Volumes comptabilisés au cours de l'exercice

Les volumes vendus indiqués ci-après peuvent être différents de ceux mentionnés dans les rapports annuels des délégataires du fait des périodes de relèves.

Commune	Exercice	Abonnés domestiques m3/an	Abonnés non domestiques m3/an	Total comptabilisé (V7) m3/an	Consommation moyenne par abonné (m3/an/abonné)	Consommation moyenne par habitant (l/j/habitant)
Lunel	2023	1 324 124	0	1 324 124	117	136
	2024	1 318 459	0	1 318 459	115	136
	2025	1 330 101	0	1 330 101	116	137
Lunel-Viel	2023	215 359	0	215 359	111	130
	2024	235 839	0	235 839	119	143
	2025	242 643	0	242 643	121	147
Marsillargues	2023	243 492	0	243 492	76	100
	2024	246 500	0	246 500	76	99
	2025	291 262	0	291 262	88	114
Saint-Just / Saint-Nazaire- de-Pézan	2023	140 641	0	140 641	93	98
	2024	137 342	0	137 342	90	95
	2025	138 939	0	138 939	91	96
Villetelle	2023	148 856	3 250	152 106	215	251
	2024	132 115	3 450	135 565	183	214
	2025	126 790	2 980	129 770	174	197
SI du Cammaou (Entre-Vignes, Saint-Sériès, Saturargues)	2023	202 841	0	202 841	111	132
	2024	214 597	1 284	215 881	115	140
	2025	226 110	862	226 972	119	146
Total	2023	2 275 313	3 250	2 278 563	111	131
	2024	2 284 852	4 734	2 289 586	110	131
	2025	2 355 845	3 842	2 359 687	113	134



1.5.5 Autres volumes

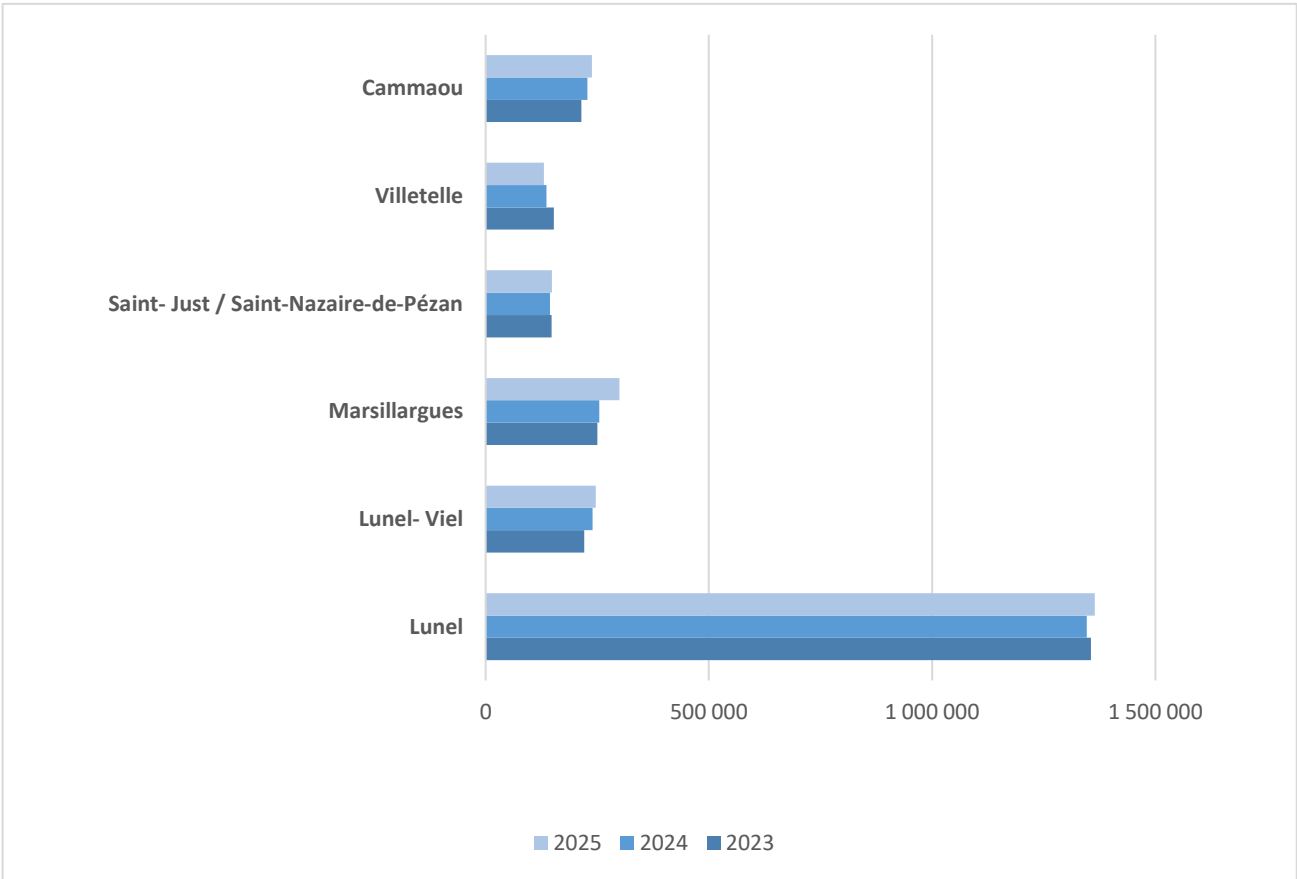
Commune	Exercice	Consommation sans comptage estimée en (V8) en m3	Volume de service (V9) en m3
Lunel	2023	17 540	14 016
	2024	16 110	12 156
	2025	16 408	17 836
Lunel-Viel	2023	2 319	2 952
	2024	1 082	2 778
	2025	1 219	2 763
Marsillargues	2023	371	6 410
	2024	371	8 000
	2025	371	8000
Saint-Just / Saint-Nazaire-de-Pézan	2023	301	6459
	2024	301	6 819
	2025	301	9394
Villetelle	2023	0	560
	2024	0	560
	2025	0	630
SI du Cammaou (Entre-Vignes, Saint-Sériès, Saturargues)	2023	1 761	10 064
	2024	1 192	10 877
	2025	1 135	9 831
Total	2023	22 292	40 461
	2024	19 056	41 190
	2025	19 434	48 454





1.5.6 Volume consommé autorisé

Commune	Exercice	Volume consommé autorisé (V6) en m3
Lunel	2023	1 355 680
	2024	1 346 725
	2025	1 364 345
Lunel- Viel	2023	220 630
	2024	239 699
	2025	246 625
Marsillargues	2023	250 273
	2024	254 871
	2025	299 633
Saint- Just / Saint-Nazaire- de-Pézan	2023	147 401
	2024	144 462
	2025	148 634
Villetelle	2023	152 666
	2024	136 125
	2025	130 400
SI du Cammaou (Entre- Vignes, Saint-Sériès, Saturargues)	2023	214 666
	2024	227 950
	2025	237 938
Total	2023	2 341 316
	2024	2 349 832
	2025	2 427 575





1.5.7 Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Commune	Exercice	Linéaires de réseaux (km hors branchements)
Lunel	2023	122
	2024	122
	2025	122
Lunel-Viel	2023	24
	2024	24,52
	2025	24,52
Marsillargues	2023	30,7
	2024	30,7
	2025	31,7
Saint- Just / Saint-Nazaire-de-Pézan	2023	21,7
	2024	21,7
	2025	21,7
Villetelle	2023	11,9
	2024	11,9
	2025	11,9
SI du Cammaou (Entre-Vignes, Saint-Sériès, Saturargues)	2023	36,4
	2024	37,0
	2025	43,6
Total	2023	246,7
	2024	247,8
	2025	255,9



PR Lunel-Viel



2 Tarification de l'eau et recettes du service

2.1 Modalités de tarification et facture d'eau type (D102.0)

Les tarifs applicables au 1^{er} janvier de chaque année pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m3/an) sont présentés ci-après.

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

2.1.1 Lunel

Lunel	Volume en m3	Tarif au 01/01/2023	Tarif au 01/01/2024	Tarif au 01/01/2025	Tarif au 01/01/2026
Abonnement part délégataire (€HT)	120	19,93	21,29	21,12	22,00
Abonnement part collectivité (€HT)	120	7,5261	7,7156	7,7200	7,7200
Consommation part délégataire (€HT)	1	0,4132	0,4414	0,4380	0,4900
Consommation part collectivité (€HT)	1	0,3495	0,3583	0,3583	0,3583
Préservation des ressources en eau (Agence de l'Eau) (€HT)	1	0,0550	0,0550	-	-
Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau) (€HT)	1	0,2800	0,2900	-	-
Prélèvement sur la ressource en eau (Organismes publics) (€HT)	1	-	-	0,0550	0,0750
Consommation d'eau Potable (Organismes publics) (€HT)	1	-	-	0,4300	0,3900
Performance des réseaux d'eau Potable (Organismes publics) (€HT)	1	-	-	0,0100	0,0250
TVA (5,5%)	1	0,0730	0,0763	0,0842	0,0872
Montant TTC pour 120 m3	120	167,94	175,52	193,90	200,78
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	1	1,40	1,46	1,62	1,67



2.1.2 Lunel-Viel

Lunel-Viel	Volume en m3	Tarif au 01/01/2023	Tarif au 01/01/2024	Tarif au 01/01/2025	Tarif au 01/01/2026
Abonnement part délégataire (€HT)	120	39,00	40,48	40,50	40,44
Abonnement part collectivité (€HT)	120	2,0000	2,0000	2,0000	2,0000
Consommation part délégataire (€HT)	1	0,3000	0,3114	0,3116	0,3110
Consommation part collectivité (€HT)	1	0,7900	0,7900	0,7900	0,8600
Préservation des ressources en eau (Agence de l'Eau) (€HT)	1	0,0466	0,0466	-	-
Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau) (€HT)	1	0,2900	0,2900	-	-
Prélèvement sur la ressource en eau (Organismes publics) (€HT)	1	-	-	0,0466	0,0600
Consommation d'eau Potable (Organismes publics) (€HT)	1	-	-	0,4300	0,3900
Performance des réseaux d'eau Potable (Organismes publics) (€HT)	1	-	-	0,0100	0,0250
TVA (5,5%)	1	0,0973	0,0986	0,1068	0,1100
Montant TTC pour 120 m3	120	223,87	226,87	245,90	253,16
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	1	1,87	1,89	2,05	2,11

2.1.3 Marsillargues

Marsillargues	Volume en m3	Tarif au 01/01/2023	Tarif au 01/01/2024	Tarif au 01/01/2025	Tarif au 01/01/2026
Abonnement part délégataire (€HT)	120	34,74	42,00	42,25	42,61
Consommation part délégataire (€HT)	1	1,0648	0,5944	0,7214	0,7274
Consommation part collectivité (€HT)	1	0,3547	0,3547	0,3547	0,3547
Préservation des ressources en eau (Agence de l'Eau) (€HT)	1	0,1000	0,1000	-	-
Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau) (€HT)	1	0,2800	0,2800	-	-
Prélèvement sur la ressource en eau (Organismes publics) (€HT)	1	-	-	0,1000	0,0900
Consommation d'eau Potable (Organismes publics) (€HT)	1	-	-	0,4300	0,3900
Performance des réseaux d'eau Potable (Organismes publics) (€HT)	1	-	-	0,0100	0,0250
TVA (5,5%)	1	0,1149	0,0924	0,1083	0,1068
Montant TTC pour 120 m3	120	264,47	212,57	249,17	245,88
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	1	2,20	1,77	2,08	2,05



2.1.4 Saint-Just / Saint-Nazaire-de-Pézan

Saint-Just / Saint-Nazaire-de-Pézan	Volume en m3	Tarif au 01/01/2023	Tarif au 01/01/2024	Tarif au 01/01/2025	Tarif au 01/01/2026
Abonnement part délégataire (€HT)	120	58,54	61,19	62,07	61,30
Consommation part délégataire (€HT)	1	1,3614	1,4499	1,5324	1,5285
Consommation part collectivité (€HT)	1	0,2000	0,2000	0,2000	0,5300
Préservation des ressources en eau (Agence de l'Eau) (€HT)	1	0,0600	0,0600	-	-
Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau) (€HT)	1	0,2800	0,2800	-	-
Prélèvement sur la ressource en eau (Organismes publics) (€HT)	1	-	-	0,0500	0,0400
Consommation d'eau Potable (Organismes publics) (€HT)	1	-	-	0,4300	0,3900
Performance des réseaux d'eau Potable (Organismes publics) (€HT)	1	-	-	0,0100	0,0250
TVA (5,5%)	1	0,1314	0,1375	0,1507	0,1663
Montant TTC pour 120 m3	120	302,48	316,48	346,84	382,88
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	1	2,52	2,64	2,89	3,19

2.1.5 Villetelle

Villetelle	Volume en m3	Tarif au 01/01/2023	Tarif au 01/01/2024	Tarif au 01/01/2025	Tarif au 01/01/2026
Abonnement part délégataire (€HT)	120	-	-	-	22,00
Abonnement part collectivité (€HT)	120	0,00	0,00	0,00	8,00
Consommation part délégataire (€HT)	1	-	-	-	0,4900
Consommation part collectivité (€HT)	1	0,9000	0,9000	1,3000	0,5800
Préservation des ressources en eau (Agence de l'Eau) (€HT)	1	0,0466	0,0466	-	-
Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau) (€HT)	1	0,2800	0,2800	-	-
Prélèvement sur la ressource en eau (Organismes publics) (€HT)	1	-	-	0,0466	0,0466
Consommation d'eau Potable (Organismes publics) (€HT)	1	-	-	0,4300	0,3900
Performance des réseaux d'eau Potable (Organismes publics) (€HT)	1	-	-	0,0100	0,0250
TVA (5,5%)	1	0,0675	0,0675	0,0983	0,0980
Montant TTC pour 120 m3	120	155,29	155,29	226,18	225,55
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	1	1,29	1,29	1,88	1,88



2.1.6 SI du Cammaou (Entre-Vignes, Saint-Sériès, Saturargues)

SI du Cammaou (Entre-Vignes, Saint-Sériès, Saturargues)	Volume en m3	Tarif au 01/01/2023	Tarif au 01/01/2024	Tarif au 01/01/2025	Tarif au 01/01/2026
Abonnement part délégataire (€HT)	120	Tarifs différents selon les unités de distribution		51,90	50,68
Consommation part délégataire (€HT)	1			0,5256	0,5132
Consommation part collectivité (€HT)	1			0,7601	0,7601
Préservation des ressources en eau (Agence de l'Eau) (€HT)	1			-	-
Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau) (€HT)	1			-	-
Prélèvement sur la ressource en eau (Organismes publics) (€HT)	1			0,1500	0,1500
Consommation d'eau Potable (Organismes publics) (€HT)	1			0,4300	0,3900
Performance des réseaux d'eau Potable (Organismes publics) (€HT)	1			0,0100	0,0250
TVA (5,5%)	1			0,1270	0,1243
Montant TTC pour 120 m3	120			292,22	286,20
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	1			2,44	2,38



2.2 Recettes

Commune	Part	Montant HT des recettes liées à la facturation hors travaux (DC.184)		
		Exercice 2023	Exercice 2024	Exercice 2025
Lunel	Part Collectivité	495 621 €	511 530 €	505 405 €
	Part Déléataire	748 875 €	786 906 €	770 380 €
	Part Agence de l'eau	405 460 €	427 002 €	628 813 €
	Total	1 649 956 €	1 725 438 €	1 904 598 €
Lunel-Viel	Part Collectivité	178 145 €	161 766 €	166 999 €
	Part Déléataire	147 866 €	147 599 €	153 136 €
	Part Agence de l'eau	61 527 €	73 722 €	120 474 €
	Total	387 538 €	383 087 €	440 609 €
Marsillargues	Part Collectivité	87 539 €	43 068 €	95 452 €
	Part Déléataire	374 019 €	322 499 €	364 430 €
	Part Agence de l'eau	92 307 €	45 896 €	142 290 €
	Total	553 865 €	411 463 €	602 172 €
Saint-Just / Saint-Nazaire-de-Pézan	Part Collectivité	27 662 €	24 988 €	27 566 €
	Part Déléataire	265 009 €	281 443 €	298 933 €
	Part Agence de l'eau	46 752 €	34 683 €	68 903 €
	Total	339 423 €	341 114 €	395 402 €
Villetelle	Part Collectivité		149 777 €	152 832 €
	Part Déléataire	- €	- €	- €
	Part Agence de l'eau		38 298 €	52 395 €
	Total	- €	188 075 €	205 227 €
SI du Cammaou (Entre-Vignes, Saint-Sériès, Saturargues)	Part Collectivité	134 697 €	155 201 €	159 440 €
	Part Déléataire	209 802 €	213 519 €	216 628 €
	Part Agence de l'eau	94 184 €	89 211 €	133 127 €
	Total	438 683 €	457 931 €	509 195 €
Total	Part Collectivité	923 664 €	1 046 330 €	1 107 694 €
	Part Déléataire	1 745 571 €	1 751 966 €	1 803 507 €
	Part Agence de l'eau	700 230 €	708 812 €	1 146 002 €
	Total	3 369 465 €	3 507 108 €	4 057 203 €



3 Indicateurs de performance

3.1 Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique.

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

Microbiologie (P101.1)				
Commune	Exercice	Nombre de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes	Taux de conformité
Lunel	2023	59	0	100%
	2024	59	0	100%
	2025	60	0	100%
Lunel-Viel	2023	16	0	100%
	2024	16	0	100%
	2025	19	0	100%
Marsillargues	2023	19	0	100%
	2024	19	0	100%
	2025	20	0	100%
Saint-Just / Saint-Nazaire-de-Pézan	2023	13	0	100%
	2024	14	0	100%
	2025	14	0	100%
Villetelle	2023	10	0	100%
	2024	10	0	100%
	2025	10	0	100%
SI du Cammaou (Entre-Vignes, Saint-Sériès, Saturargues)	2023	29	0	100%
	2024	28	0	100%
	2025	28	0	100%
Total	2023	146	0	100%
	2024	146	0	100%
	2025	151	0	100%

taux de conformité = $\frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} \times 100$



Physico-Chimie (P102.1)				
Commune	Exercice	Nombre de prélèvement	Nombre de prélèvements non conformes	Taux de conformité
Lunel	2023	12	0	100%
	2024	12	0	100%
	2025	12	0	100%
Lunel-Viel	2023	9	3	67%
	2024	15	8	47%
	2025	20	6	70%
Marsillargues	2023	9	1	89%
	2024	13	3	77%
	2025	20	0	100%
Saint-Just / Saint-Nazaire-de-Pézan	2023	18	1	94%
	2024	23	4	83%
	2025	29	4	86%
Villetelle	2023	10	0	100%
	2024	10	0	100%
	2025	10	0	100%
SI du Cammaou (Entre-Vignes, Saint-Sériès, Saturargues)	2023	15	0	100%
	2024	19	0	100%
	2025	19	0	100%
Total	2023	73	5	93%
	2024	92	15	84%
	2025	110	10	91%





3.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)

3.2.1 Lunel

		Valeur	Valeur ICGPR 2024	Valeur ICGPR 2025
Code VP	Partie A : Plan des réseaux (15 points)			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	OUI/NON	OUI	OUI
VP.237	Existence et mise en oeuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	OUI/NON	OUI	OUI
Code VP	Partie B : Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont comptabilisés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	OUI/NON	OUI	OUI
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (%)	%	100,0%	100,0%
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	OUI/NON	OUI	OUI
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose (%)	%	100,0%	100,0%
Code VP	Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont comptabilisés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A et B)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	OUI/NON	OUI	OUI
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	OUI/NON	OUI	OUI
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	OUI/NON	OUI	OUI
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	OUI/NON	OUI	OUI
VP.246	Existence d'un SIG identifiant et recensant les fuites	OUI/NON	OUI	OUI
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	OUI/NON	OUI	OUI
VP.248	Existence d'un programme d'actions	OUI/NON	OUI	OUI
VP.249	Existence et mise en oeuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	OUI/NON	OUI	OUI
Total :		120	120	120



3.2.2 Lunel-Viel

		Valeur	Valeur ICGPR 2024	Valeur ICGPR 2025
Code VP	Partie A : Plan des réseaux (15 points)			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	OUI/NON	OUI	OUI
VP.237	Existence et mise en oeuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	OUI/NON	OUI	OUI
Code VP	Partie B : Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont comptabilisés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	OUI/NON	OUI	OUI
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (%)	%	100,0%	100,0%
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	OUI/NON	OUI	OUI
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose (%)	%	100,0%	100,0%
Code VP	Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont comptabilisés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A et B)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	OUI/NON	OUI	OUI
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	OUI/NON	OUI	OUI
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	OUI/NON	NON	NON
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	OUI/NON	OUI	OUI
VP.246	Existence d'un SIG identifiant et recensant les fuites	OUI/NON	OUI	OUI
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	OUI/NON	OUI	OUI
VP.248	Existence d'un programme d'actions	OUI/NON	OUI	OUI
VP.249	Existence et mise en oeuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	OUI/NON	OUI	OUI
Total :		120	110	110



3.2.3 Marsillargues

		Valeur	Valeur ICGPR 2024	Valeur ICGPR 2025
Code VP	Partie A : Plan des réseaux (15 points)			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	OUI/NON	OUI	OUI
VP.237	Existence et mise en oeuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	OUI/NON	OUI	OUI
Code VP	Partie B : Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont comptabilisés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	OUI/NON	OUI	OUI
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (%)	%	98,45%	98,45%
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	OUI/NON	OUI	OUI
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose (%)	%	100,0%	100,0%
Code VP	Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont comptabilisés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A et B)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	OUI/NON	OUI	OUI
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	OUI/NON	OUI	OUI
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	OUI/NON	OUI	OUI
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	OUI/NON	OUI	OUI
VP.246	Existence d'un SIG identifiant et recensant les fuites	OUI/NON	OUI	OUI
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	OUI/NON	OUI	OUI
VP.248	Existence d'un programme d'actions	OUI/NON	NON	NON
VP.249	Existence et mise en oeuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	OUI/NON	NON	NON
Total :		120	105	105



3.2.4 Saint-Just / Saint-Nazaire-de-Pézan

		Valeur	Valeur ICGPR 2024	Valeur ICGPR 2025
Code VP	Partie A : Plan des réseaux (15 points)			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	OUI/NON	OUI	OUI
VP.237	Existence et mise en oeuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	OUI/NON	OUI	OUI
Code VP	Partie B : Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont comptabilisés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	OUI/NON	OUI	OUI
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (%)	%	99,54%	99,54%
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	OUI/NON	OUI	OUI
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose (%)	%	100,0%	100,0%
Code VP	Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont comptabilisés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A et B)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	OUI/NON	OUI	OUI
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	OUI/NON	OUI	OUI
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	OUI/NON	OUI	OUI
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	OUI/NON	OUI	OUI
VP.246	Existence d'un SIG identifiant et recensant les fuites	OUI/NON	OUI	OUI
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	OUI/NON	OUI	OUI
VP.248	Existence d'un programme d'actions	OUI/NON	OUI	OUI
VP.249	Existence et mise en oeuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	OUI/NON	OUI	OUI
	Total :	120	120	120



3.2.5 Villetelle

		Valeur	Valeur ICGPR 2024	Valeur ICGPR 2025
Code VP	Partie A : Plan des réseaux (15 points)			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	OUI/NON	OUI	OUI
VP.237	Existence et mise en oeuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	OUI/NON	OUI	OUI
Code VP	Partie B : Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont comptabilisés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	OUI/NON	OUI	OUI
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (%)	%	100,0%	100,0%
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	OUI/NON	OUI	OUI
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose (%)	%	100,0%	100,0%
Code VP	Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont comptabilisés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A et B)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	OUI/NON	OUI	OUI
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	OUI/NON	NON	NON
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	OUI/NON	OUI	OUI
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	OUI/NON	NON	NON
VP.246	Existence d'un SIG identifiant et recensant les fuites	OUI/NON	NON	NON
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	OUI/NON	NON	NON
VP.248	Existence d'un programme d'actions	OUI/NON	OUI	OUI
VP.249	Existence et mise en oeuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	OUI/NON	OUI	OUI
	Total :	120	80	80



3.2.6 SI du Cammaou (Entre-Vignes, Saint-Sériès, Saturargues)

		Valeur	Valeur ICGPR 2024	Valeur ICGPR 2025
Code VP	Partie A : Plan des réseaux (15 points)			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	OUI/NON	OUI	OUI
VP.237	Existence et mise en oeuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	OUI/NON	OUI	OUI
Code VP	Partie B : Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont comptabilisés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	OUI/NON	OUI	OUI
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (%)	%	94,0%	94,0%
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	OUI/NON	OUI	OUI
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose (%)	%	98,70%	98,70%
Code VP	Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont comptabilisés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A et B)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	OUI/NON	OUI	OUI
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	OUI/NON	OUI	OUI
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	OUI/NON	NON	NON
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	OUI/NON	OUI	OUI
VP.246	Existence d'un SIG identifiant et recensant les fuites	OUI/NON	OUI	OUI
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	OUI/NON	OUI	OUI
VP.248	Existence d'un programme d'actions	OUI/NON	NON	NON
VP.249	Existence et mise en oeuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	OUI/NON	NON	NON
Total :		120	94	94



3.3 Indicateurs de performance du réseau

3.3.1 Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

Commune	Exercice	Rendement du réseau	Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m³ / jour / km]
Lunel	2023	81,1%	30,44
	2024	82,7%	30,24
	2025	80,1%	30,53
Lunel-Viel	2023	80,3%	25,19
	2024	80,6%	26,78
	2025	83,2%	27,56
Marsillargues	2023	73,5%	22,33
	2024	70,1%	22,75
	2025	80,6%	25,94
Saint-Just / Saint-Nazaire-de-Pézan	2023	71,6%	18,64
	2024	73,6%	18,24
	2025	70,0%	18,73
Villetelle	2023	90,1%	35,15
	2024	92,4%	31,34
	2025	93,6%	30,02
SI du Cammaou (Entre-Vignes, Saint-Sériès, Saturargues)	2023	70,2%	16,14
	2024	77,3%	16,87
	2025	76,5%	14,94
Total	2023	78,9%	26,00
	2024	80,3%	25,98
	2025	80,0%	25,99



3.3.2 Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Commune	Exercice	Indice linéaire de volumes non comptés [m³/jour/km]
Lunel	2023	7,8
	2024	7,0
	2025	8,3
Lunel-Viel	2023	6,8
	2024	6,9
	2025	6,0
Marsillargues	2023	8,7
	2024	10,4
	2025	7,0
Saint-Just / Saint-Nazaire-de-Pézan	2023	8,2
	2024	7,4
	2025	9,2
Villetelle	2023	4,0
	2024	2,7
	2025	2,2
SI du Cammaou (Entre-Vignes, Saint-Sériès, Saturargues)	2023	7,7
	2024	5,9
	2025	5,3
Total	2023	7,7
	2024	7,1
	2025	7,2





3.3.3 Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Commune	Exercice	Indice linéaire de pertes [m³/jour/km]
Lunel	2023	7,1
	2024	6,3
	2025	7,6
Lunel-Viel	2023	6,2
	2024	6,4
	2025	5,6
Marsillargues	2023	8,1
	2024	9,7
	2025	6,2
Saint-Just / Saint-Nazaire-de-Pézan	2023	7,4
	2024	6,5
	2025	8,0
Villetelle	2023	3,9
	2024	2,6
	2025	2,0
SI du Cammaou (Entre-Vignes, Saint-Sériès, Saturargues)	2023	6,8
	2024	5,0
	2025	4,6
Total	2023	7,0
	2024	6,4
	2025	6,5



3.3.4 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Commune	Exercice	Linéaire de réseaux renouvelés (km)	Linéaire de réseaux total (km)	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable
Lunel	2024	0,911	122	0,75%
	2025	0,911	122	0,74%
Lunel-Viel	2024	0,000	25	0,00%
	2025	0,158	25	0,64%
Marsillargues	2024	0,000	31	0,00%
	2025	0,000	32	0,00%
Saint-Just / Saint-Nazaire-de-Pézan	2024	0,000	22	0,00%
	2025	0,000	22	0,00%
Villetelle	2024	0,000	12	0,00%
	2025	0,000	12	0,00%
SI du Cammaou (Entre-Vignes, Saint-Sériès,	2024	0,000	37	0,00%
	2025	0,331	44	0,76%





3.4 Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.).

En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% : Aucune action de protection
- 20% : Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% : Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% : Dossier déposé en préfecture
- 60% : Arrêté préfectoral
- 80% : Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% : Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

Ressource	Commune d'implantation	Indice de protection de la ressource exercice 2023	Indice de protection de la ressource exercice 2024	Indice de protection de la ressource exercice 2025
Captage de Dassargues	Lunel	87%	87%	80%
Captage des Horts	Lunel-Viel	80%	80%	80%
Captage Capoulière-de-Grâce	Marsillargues	80%	60%	60%
Captage des Aubettes	Saint-Just	60%	60%	80%
Captage Grande Rasclause	Villetelle	80%	80%	80%
Captage de Sacan	Saint-Sériès	60%	60%	60%
Captage de Saturargues	Saturargues	60%	60%	60%
Captage de Vérargues (forage)	Vérargues	60%	60%	60%



3.5 Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)

Commune	Nombre d'interruptions de services non programmées			Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [P151.1] (u/1000 abonnés)		
	Exercice 2023	Exercice 2024	Exercice 2025	Exercice 2023	Exercice 2024	Exercice 2025
Lunel	12	16	14	1,06	1,40	1,22
Lunel-Viel	8	7	11	4,11	3,53	5,49
Marsillargues		0	3		0,00	0,91
Saint-Just / Saint-Nazaire-de-Pézan		2	0		1,31	0,00
Villetelle	0	0	0	0	0,00	0,00
SI du Cammaou (Entre-Vignes, Saint-Sériès, Saturargues)	1	4	7	0,55	2,13	3,68
Total	21	29	35	1,02	1,39	1,67

3.6 Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)

Commune	Exercices	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service [D151.0]	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés [P152.1]
Lunel	2023	1 jour	100%
	2024	1 jour	100%
	2025	1 jour	100%
Lunel-Viel	2023	1 jour	100%
	2024	1 jour	100%
	2025	1 jour	100%
Marsillargues	2023	Non communiqué	Non communiqué
	2024	1 jour	73,89%
	2025	1 jour	88,93%
Saint-Just / Saint-Nazaire-de-Pézan	2023	1 jour	95,80%
	2024	1 jour	64,71%
	2025	1 jour	88,61%
Villetelle	2023	7 jours	100%
	2024	7 jours	100%
	2025	7 jours	100%
SI du Cammaou (Entre-Vignes, Saint-Sériès, Saturargues)	2023	1 jour	100%
	2024	1 jour	100%
	2025	1 jour	100%



3.7 Etat de la dette du service et durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)

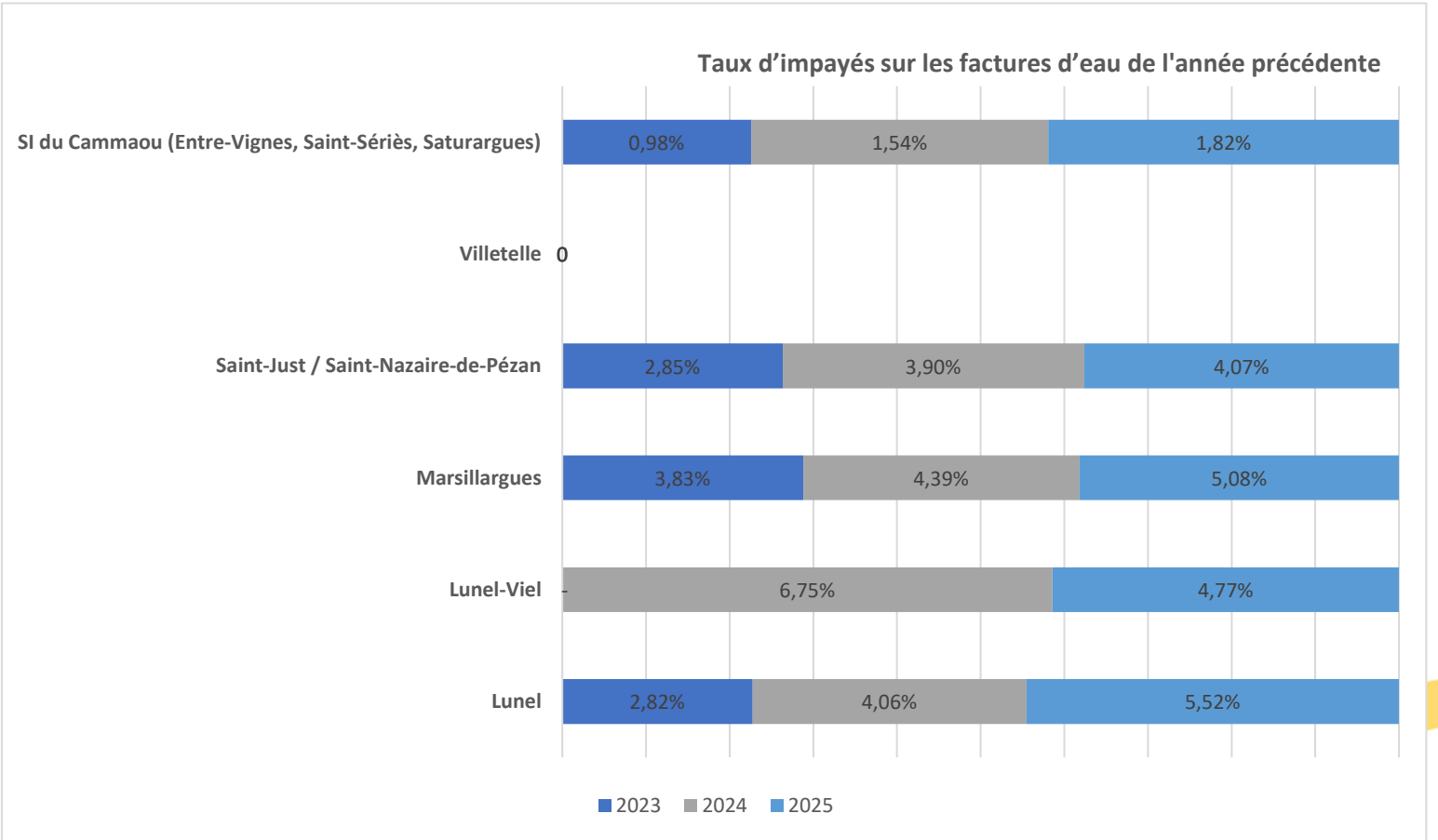


Commune	Exercice	Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	Montant remboursé durant l'exercice en € en capital	Montant remboursé durant l'exercice en € en intérêts	Epargne brute annuelle en €	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [P153.2]
Lunel	2023	1 615 474	51 372	42 234	0	25 ans
	2024	1 517 001	50 026	51 010	0	23 ans
	2025	1 517 001	50 026	51 010	0	23 ans
Lunel-Viel	2023	0	0	0	0	0
	2024	0	0	0	0	0
	2025	0	0	0	0	0
Marsillargues	2023	0	0	0	0	0
	2024	0	0	0	0	0
	2025	0	0	0	0	0
Saint-Just / Saint-Nazaire-de-Pézan	2023	0	0	0	0	0
	2024	0	0	0	0	0
	2025	0	0	0	0	0
Villetelle	2023	0	0	0	0	0
	2024	0	0	0	0	0
	2025	0	0	0	0	0
SI du Cammaou (Entre-Vignes, Saint-Sériès, Saturargues)	2023	NC	NC	NC	NC	NC
	2024	NC	NC	NC	NC	NC
	2025	NC	NC	NC	NC	NC



3.8 Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)

Commune	Exercice	VP.268 - Montant restant impayés au 31/12/N sur les factures émises au titre de l'année N-1 (€TTC)	VP.185 - Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année N-1 au 31/12/N (€TTC)	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente [P154.0]
Lunel	2023	44 395,00	1 573 772,00	2,82%
	2024	58 329,00	1 437 023,00	4,06%
	2025	78 308,00	1 419 661,00	5,52%
Lunel-Viel	2023	NC	NC	NC
	2024	14 432,00	213 673,00	6,75%
	2025	14 834,00	310 827,00	4,77%
Marsillargues	2023	23 943,34	624 865,34	3,83%
	2024	27 872,98	634 788,60	4,39%
	2025	24 829,35	489 073,49	5,08%
Saint-Just / Saint-Nazaire-de-Pézan	2023	10 204,84	357 997,43	2,85%
	2024	14 579,36	374 000,72	3,90%
	2025	15 135,90	371 506,37	4,07%
Villetelle	2023	NC	NC	NC
	2024	NC	NC	NC
	2025	NC	NC	NC
SI du Cammaou (Entre-Vignes, Saint-Sériès, Saturargues)	2023	2 493,00	254 387,00	0,98%
	2024	7 967,00	518 088,00	1,54%
	2025	7 965,00	438 098,00	1,82%





3.9 Taux de réclamations (P155.1)

Commune	Exercice	Nombre de réclamations écrites	Taux de réclamations [P155.1] (u/1000 abonnés)
Lunel	2023	0	0,00
	2024	28	2,45
	2025	21	1,83
Lunel-Viel	2023	1	0,51
	2024	10	5,04
	2025	14	6,99
Marsillargues	2023	30	9,33
	2024	39	12,00
	2025	36	10,90
Saint-Just / Saint-Nazaire-de-Pézan	2023	4	2,65
	2024	15	9,86
	2025	8	5,22
Villetelle	2023	0	0,00
	2024	0	0,00
	2025	0	0,00
SI du Cammaou (Entre-Vignes, Saint-Sériès, Saturargues)	2023	1	0,55
	2024	5	2,66
	2025	13	6,84
Total	2023	36	1,75
	2024	97	4,66
	2025	92	4,39



4 Financement des investissements

4.1 Branchements en plomb

Commune	Exercice	Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	Nombre de branchements total	% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements
Lunel	2023	113	585	10 740	1%	5,4%
	2024	113	472	10 759	1%	4,4%
	2025	0	472	10 757	0%	4,4%
Lunel-Viel	2023	0	0	1 948	0%	0,0%
	2024	0	0	1 954	0%	0,0%
	2025	0	0	1 957	0%	0,0%
Marsillargues	2023	0	5	3 127	0%	0,2%
	2024	0	8	3 089	0%	0,3%
	2025	0	8	3 193	0%	0,3%
Saint-Just / Saint-Nazaire-de-Pézan	2023	0	0	1 587	0%	0,0%
	2024	0	0	1 490	0%	0,0%
	2025	0	0	1 581	0%	0,0%
Villetelle	2023	0	0	709	0%	0,0%
	2024	0	0	742	0%	0,0%
	2025	0	0	745	0%	0,0%
SI du Cammaou (Entre-Vignes, Saint-Sériès, Saturargues)	2023	0	30	1 643	0%	1,8%
	2024	0	30	1 651	0%	1,8%
	2025	0	37	1 662	0%	2,2%



4.2 Montants financiers



Commune	Exercice	Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	Montants des subventions en €	Montants des contributions du budget général en €
Lunel	2023	618 228	0	0
	2024	0	0	0
	2025	738 118		
Lunel-Viel	2023	109 919	0	0
	2024	3 904	1 645	0
	2025	167 062		
Marsillargues	2023	26 273	0	0
	2024	5 200	0	0
	2025	1 200		
Saint-Just / Saint-Nazaire-de-Pézan	2023			
	2024	0	0	0
	2025	3 125		
Villetelle	2023	0	0	0
	2024	104 388	90 520	0
	2025	32 085		



4.3 Amortissements

Commune	Dotation aux amortissement [€]		
	Exercice 2023	Exercice 2024	Exercice 2025
Lunel	310 439	0	234 991
Lunel-Viel	66 413	0	33 177
Marsillargues	45 644	0	70 970
Saint-Just / Saint-Nazaire-de-Pézan		0	23 559
Villetelle	0	0	43 390
SI du Cammaou (Entre-Vignes, Saint-Sériès, Saturargues)	NC	NC	NC

4.4 Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service

Plusieurs projets sont à l'étude et visent à améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service, notamment et de façon non exhaustive :

- La pérennisation des UTEP des Horts et des Aubettes
- La poursuite de la recherche des causes de pollution aux PFAS sur les captages de Lunel-Viel et des Aubettes
- La sécurisation des ressources en eau du territoire (procédures réglementaires sur les captages existants ou à créer, interconnexions, maillages de territoires...)
- Le renouvellement de canalisations et branchements dans un objectif de réduction de pertes en eau
- La réhabilitation d'ouvrages de stockages
- etc

4.5 Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

La livraison du schéma directeur d'alimentation en eau potable est prévue à l'horizon mi-2028. Les programmes pluriannuels de travaux seront définis dans ce cadre.



4.6 Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau - Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)

Commune	Somme des abandons de créance		
	Exercice 2023	Exercice 2024	Exercice 2025
Lunel	0	0	0
Lunel-Viel	0	0	0
Marsillargues	0	0	0
Saint-Just / Saint-Nazaire-de-Pézan	0	0	0
Villetelle	0	0	0
SI du Cammaou (Entre-Vignes, Saint-Sériès, Saturargues)	0	0	0

ASSAINISSEMENT COLLECTIF





5 Caractérisation technique du service

5.1 Présentation du territoire desservi et modes de gestion du service

Le passage de la communauté de communes du Pays de Lunel en agglomération a été effectif au 1er janvier 2024.

Dans ce cadre, Lunel Agglo a récupéré les compétences eau potable et assainissement des eaux usées sur son territoire. Le service de l'eau potable est donc désormais géré à l'échelle intercommunale par la Communauté d'Agglomération de Lunel Agglo depuis le 1er janvier 2024.

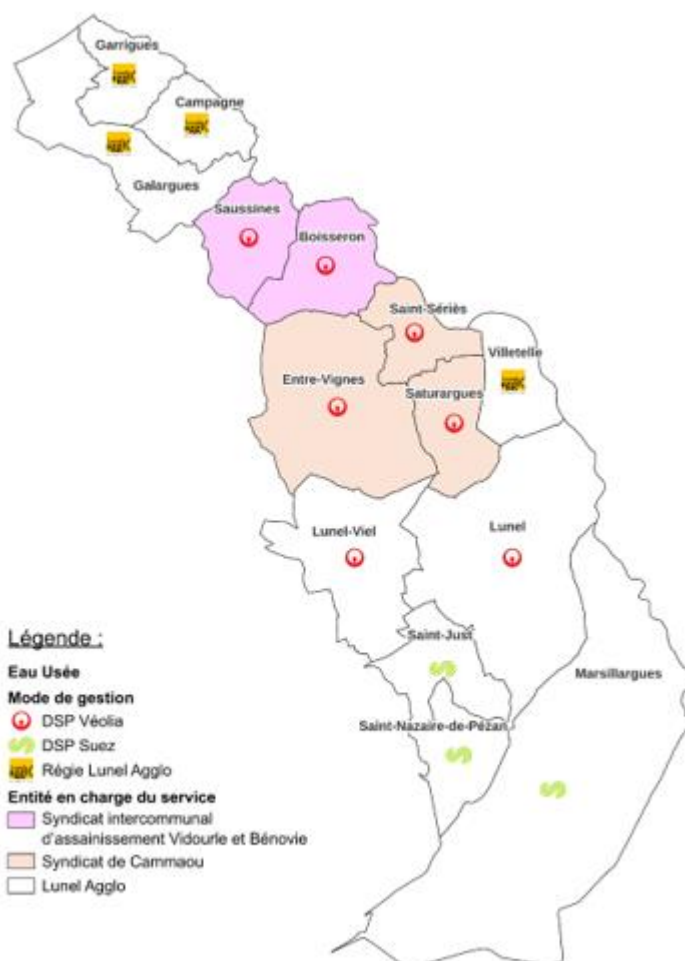
Conformément à l'article 14 de la loi du 27 décembre 2019 dite « loi engagement et proximité », le syndicat infra-communautaire du Cammaou est en charge de la compétence Assainissement Collectif des communes d'Entre-Vignes, Saint-Sériès et Saturargues au nom et pour le compte de Lunel Agglo.

A noter que le SIVOM de la Palus gérant historiquement les compétences eau potable et assainissement sur les communes de Saint-Just et Saint-Nazaire-de-Pézan a été dissous au 1er octobre 2024. Ainsi, depuis cette date, la compétence assainissement collectif sur ces communes est gérée directement par Lunel Agglo.

Concernant les communes concernées par le Syndicat Intercommunal d'Assainissement Vidourle et Bénovie, syndicat supra-communautaire, la Communauté d'Agglomération a décidé de ne pas retirer ses communes de ce syndicat comme la loi l'y autorise, mais de se substituer à ses communes membres au sein du syndicat.

Pour les autres communes non concernées par un syndicat, c'est-à-dire les communes de Galargues, Garrigues, Campagne, Lunel, Lunel-Viel, Marsillargues et Villetelle, les compétences ont été de plein droit transférées à l'agglomération. Cependant, par souhait de ces communes, des conventions de délégation de compétence ont été signées en 2024 entre elles et la communauté d'agglomération afin de fixer pour chaque commune la répartition des missions et des tâches entre les deux entités.

La cartographie suivante explicite les modes de gestion en vigueur au 1er janvier 2026 sur l'ensemble du territoire.





Les modes de gestion, échéances des contrats de délégation de service public et conventions de délégation de compétences sur le territoire sont présentées ci-après :

	Entité en charge du service	Mode de gestion	Conventions éventuelles avec Lunel Agglo
Boisseron	Syndicat intercommunal d'assainissement Vidourle et Bénovie	DSP Véolia 01/01/2019-31/12/2025	-
Saussines			-
Campagne	Lunel Agglo	DSP Véolia du 01/01/2026 au 31/12/2031	-
Galargues	Lunel Agglo	DSP Véolia du 01/01/2026 au 31/12/2031	-
Garrigues	Lunel Agglo	DSP Véolia du 01/01/2026 au 31/12/2031	-
Saint-Just	Lunel Agglo	DSP SUEZ 1/01/2020 - 31/12/2027	-
Saint-Nazaire-de-Pézan			-
Entre-Vignes (Vérargues , Saint-Christol)	Syndicat de Cammaou	DSP Véolia 01/01/2020-31/12/2027	Convention de délégation de compétence
Saint-Sériès			
Saturargues			
Lunel	Commune / Lunel Agglo	DSP Véolia du 01/01/2026 au 31/12/2031	Convention de délégation de compétence
Lunel-Viel	Commune / Lunel Agglo	DSP Véolia 01/01/2023- 31/12/2027	Convention de délégation de compétence
Marsillargues	Commune / Lunel Agglo	DSP SUEZ 31/12/2023- 31/12/2031	Convention de délégation de compétence
Villetelle	Commune / Lunel Agglo	DSP Véolia du 01/01/2026 au 31/12/2031	Convention de délégation de compétence



Le présent RPQS est formulé sur la base des informations transmises par les mairies, les délégataires et les prestataires de service pour l’année 2025.

Le présent RPQS porte sur 2025 sur les communes de Lunel Agglo qui ne sont pas concernées par un syndicat supra-communautaire, c’est-à-dire les communes de Galargues, Garrigues, Campagne, Lunel, Lunel-Viel, Marsillargues et Villetelle, Saint-Just, Saint Nazaire de Pézan, ainsi que les communes du syndicat intercommunal du Cammaou : Entre-Vignes, Saint-Sériès et Saturargues.

Les compétences liées au service sur les 12 communes précitées sont la collecte, le transport, la dépollution des eaux usées, les contrôles de raccordement et l’élimination des boues produites.

Il existe une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) pour le service de l’assainissement collectif permettant le dialogue entre élus et usagers.

Sur les différentes communes, il existe :

Commune	Zonage EU	Règlement de service	Schéma directeur
Galargues	Oui, en date de 2023	Oui	Oui, en date de 2023
Garrigues	Non (à venir)	Oui	Non (à venir)
Campagne	Non (à venir)	Oui	Non (à venir)
Lunel	Non (à venir)	Oui	Oui, en date de 2010
Lunel-Viel	Oui en date de 2009	Oui	Non (à venir)
Marsillargues	Oui, en date de 2018	Oui	Oui, en date de 2018
Saint-Just / Saint-Nazaire-de-Pézan	Oui, en date de 2020	Oui	Oui, en date de 2020
Villetelle	Non (à venir)	Oui	Oui, en date de 2012
SI du Cammaou (Entre-Vignes, Saint-Sériès, Saturargues)	Oui sur Vérargues, en date de 2021 Non sur les autres secteurs (à venir)	Oui	Sur Saint-Christol en date de 2011 Sur Vérargues en date de 2021 Non sur Saturargues-Saint-Sériès



5.2 Estimation de la population desservie (D201.1)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d’assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d’assainissement collectif dessert :

Commune	Nombre d’habitants desservis au 31 décembre 2023	Nombre d’habitants desservis au 31 décembre 2024	Nombre d’habitants desservis au 31 décembre 2025
Galargues	460	460	460
Garrigues	165	165	165
Campagne	150	150	150
Lunel	26 360	26 250	26 409
Lunel-Viel	4 530	4 513	4 526
Marsillargues	6 652	6 123	6 988
Saint-Just / Saint-Nazaire-de-Pézan	3 935	3 953	3 961
Villetelle	1 660	1 734	1 802
SI du Cammaou (Entre-Vignes, Saint-Sériès, Saturargues)	3 997	4 013	4 044
Total	47 909	47 361	48 505



5.3 Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l’agence de l’eau au titre de la pollution de l’eau d’origine domestique en application de l’article L213 10 3 du Code de l’environnement.

La répartition des abonnés desservis par commune est la suivante :

Commune	Année	Nombre d'abonnés	Variation en % (2024-2025)	Densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) [abonnés/km]	Nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) [habitants/abonné]
Galargues	2023	170	-	58,4	2,71
	2024	191	11,0%	57,9	2,41
	2025	190	-0,5%	57,6	2,42
Garrigues	2023	82	-	54,7	2,01
	2024	80	-2,5%	53,3	2,06
	2025	84	4,8%	56,0	1,96
Campagne	2023	70	-	35,0	2,14
	2024	70	0,0%	35,0	2,14
	2025	69	-1,4%	34,5	2,17
Lunel	2023	11 319	-	122,2	2,33
	2024	11 320	0,0%	122,3	2,32
	2025	11 354	0,3%	123,4	2,33
Lunel-Viel	2023	1 945	-	81,8	2,33
	2024	1 947	0,1%	81,6	2,32
	2025	1 964	0,9%	82,3	2,30
Marsillargues	2023	3 221	-	114,3	2,07
	2024	2 779	-15,9%	98,8	2,20
	2025	3 305	15,9%	114,2	2,11
Saint-Just / Saint-Nazaire-de-Pézan	2023	1 507	-	77,6	2,61
	2024	1 520	0,9%	78,1	2,60
	2025	1 527	0,5%	78,5	2,59
Villetelle	2023	686	-	60,5	2,42
	2024	722	5,0%	63,7	2,40
	2025	722	0,0%	63,7	2,50
SI du Cammaou (Entre-Vignes, Saint-Sériès, Saturargues)	2023	1 810	-	60,2	2,21
	2024	1 819	0,5%	60,4	2,21
	2025	1 776	-2,4%	59,1	2,28
Total	2023	20 810	-	98,3	2,30
	2024	20 448	-1,8%	96,3	2,32
	2025	20 991	2,6%	98,8	2,31



5.4 Volumes facturés

Commune	Total des volumes facturés aux abonnés de l'assainissement collectif (assiette)		
	Exercice 2023	Exercice 2024	Exercice 2025
Galargues	14 893	11 293	13 578
Garrigues	6 894	5 171	6 940
Campagne	3 444	4 346	4 610
Lunel	1 316 022	1 105 228	1 245 723
Lunel-Viel	194 267	195 816	106 205
Marsillargues	253 882	185 594	266 471
Saint-Just / Saint-Nazaire-de-Pézan	146 540	134 089	146 778
Villetelle	137 053	143 595	134 757
SI du Cammaou (Entre-Vignes, Saint-Sériès, Saturargues)	178 900	187 132	198 671
Total	2 251 895	1 972 264	2 123 733

5.5 Détail des imports et exports d'effluents

Non concerné.

5.6 Autorisations de déversement d'effluents industriels (D202.0)

Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est au 31/12/2023 de :

Commune	Nombre d'arrêtés d'autorisation de déversement		
	2023	2024	2025
Galargues	0	0	0
Garrigues	0	0	0
Campagne	0	0	0
Lunel	2	3	3
Lunel-Viel	0	0	0
Marsillargues	0	0	0
Saint-Just / Saint-Nazaire-de-Pézan	0	0	0
Villetelle	1	1	1
SI du Cammaou (Entre-Vignes, Saint-Sériès, Saturargues)	0	0	0
Total	3	4	4





5.7 Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert

Commune	Exercice	Linéaires de réseaux (km hors branchements)
Galargues	2023	2,91
	2024	3,30
	2025	3,30
Garrigues	2023	1,50
	2024	1,50
	2025	1,50
Campagne	2023	2,00
	2024	2,00
	2025	2,00
Lunel	2023	92,59
	2024	92,54
	2025	92,00
Lunel-Viel	2023	23,77
	2024	23,87
	2025	23,87
Marsillargues	2023	28,18
	2024	28,12
	2025	28,93
Saint- Just / Saint- Nazaire-de-Pézan	2023	19,41
	2024	19,47
	2025	19,44
Villetelle	2023	11,34
	2024	11,34
	2025	11,34
SI du Cammaou (Entre-Vignes, Saint- Sériès, Saturargues)	2023	30,06
	2024	30,13
	2025	30,05
Total	2023	211,8
	2024	212,3
	2025	212,4



5.8 Ouvrages d’épuration des eaux usées

5.8.1 Galargues

STEU de Galargues Code SANDRE : 060934110003			
Caractéristiques générales			
Filière de traitement	Filtres plantés de roseaux		
Date de mise en service	2024		
Commune d’implantation	Galargues		
Lieu-dit	Galargues		
Capacité nominale STEU en EH	600		
Nombre d’abonnés raccordés	191		
Nombre d’habitants raccordés	460		
Débit de référence journalier admissible en m3/j	114,2		
Prescriptions de rejet			
Soumise à	Arrêté préfectoral en date du 17 juillet 2023 Arrêté du 21 juillet 2015 pour une charge brute de pollution organique produite ≥ 120 kg DBO5/j (36 kg/j pour la STEU de Galargues)		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur : Ruisseau Nom du milieu récepteur : Ruisseau de la Bénovie		
Polluant autorisé	Concentration maximale au point de rejet (mg/l)	OU Rendement (%)	ET Concentration rédhibitoire (mg/l)
DBO5	25	80%	50
DCO	125	75%	250
MES	35	90%	85
Charges rejetées par l’ouvrage			
Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté Oui/Non		Conformité : Oui	



STEU Galargues



5.8.2 Garrigues

STEU de Garrigues Code SANDRE : 060934112001			
Caractéristiques générales			
Filière de traitement	Filtres plantés de roseaux		
Date de mise en service	2007		
Commune d'implantation	Garrigues		
Lieu-dit	Garrigues		
Capacité nominale STEU en EH	153		
Nombre d'abonnés raccordés	80		
Nombre d'habitants raccordés	165		
Débit de référence journalier admissible en m3/j	36 m3/j		
Prescriptions de rejet			
Soumise à	Lettre DDTM et note de dimensionnement en date du 13/10/2009 Arrêté du 25 juillet 2015		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur : Ruisseau Nom du milieu récepteur : Ruisseau de Combes		
Polluant autorisé	Concentration maximale au point de rejet (mg/l)	OU Rendement (%)	Concentration réductrice (mg/l)
DBO5	35	50	85
DCO	200	60	400
MES	-	60	70
Charges rejetées par l'ouvrage			
Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté Oui/Non		Conformité : Oui	

5.8.3 Campagne

STEU de Campagne Code SANDRE : 060934048001			
Caractéristiques générales			
Filière de traitement	Filtres plantés de roseaux		
Date de mise en service	2014		
Commune d'implantation	Campagne		
Lieu-dit	Campagne		
Capacité nominale STEU en EH	260		
Nombre d'abonnés raccordés	70		
Nombre d'habitants raccordés	150		
Débit de référence journalier admissible en m3/j	37 m3/j		
Prescriptions de rejet			
Soumise à	Récepié de déclaration en date du 26 février 2013		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur : Ruisseau Nom du milieu récepteur : Ruisseau de la Barque, puis Bénovie		
Polluant autorisé	Concentration maximale au point de rejet (mg/l)	OU Rendement (%)	Concentration réductrice (mg/l)
DBO5	35	60	70
DCO	-	60	-
MES	-	50	-
Charges rejetées par l'ouvrage			
Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté Oui/Non		Conformité : Oui	



5.8.4 Lunel

STEU de Lunel Code SANDRE : 060934145001			
Caractéristiques générales			
Filière de traitement	Poste de relevage, dégrillage grossier, comptage, dégrillage fin, bassin d'orage, dessableur dégraisseur aéré, traitement du phosphore, bassins boues activées, clarificateurs, traitement tertiaire, traitement des boues		
Date de mise en service	1998 réhabilitée et étendue en 2023		
Commune d'implantation	Lunel		
Lieu-dit	Lunel		
Capacité nominale STEU en EH	42 130		
Nombre d'abonnés raccordés	11 354		
Nombre d'habitants raccordés	26 409		
Débit de référence journalier admissible en m3/j	9 251		
Prescriptions de rejet			
Soumise à	Autorisation en date du 21/04/2021		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur : Ruisseau Nom du milieu récepteur : ruisseau du Gazon, « canal du Rhône à Sète entre le seuil de Franquevaux et Sète » (FRDR3108b), « Etang de l'Or » (FRDT11a)		
Polluant autorisé	Concentration maximale au point de rejet (mg/l)	et / ou Rendement (%)	Concentration rédhibitoire (mg/)
DBO5	15	Ou 95%	50
DCO	70	Ou 92%	250
MES	15	Ou 97%	85
NGL	10	Ou 85%	-
NTK	-	-	-
pH	Entre 6 et 8,5		-
Température	< 25°C		-
NH4+	-	-	-
Pt	1	Ou 92%	-
Charges rejetées par l'ouvrage			
Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté Oui/Non		Conformité : Oui	



5.8.5 Lunel-Viel

STEU de Lunel-Viel Code SANDRE : 060934146003			
Caractéristiques générales			
Filière de traitement		Boue activée aération prolongée (très faible charge) File Boue : Centrifugation	
Date de mise en service		2008	
Commune d'implantation		Lunel-Viel	
Lieu-dit		Lunel-Viel	
Capacité nominale STEU en EH		6 000	
Nombre d'abonnés raccordés		1 964	
Nombre d'habitants raccordés		4 526	
Débit de référence journalier admissible en m3/j		1 144	
Prescriptions de rejet			
Soumise à		Autorisation en date du	
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur : Ruisseau Nom du milieu récepteur : ruisseau du Dardaillon Ouest, « canal du Rhône à Sète entre le seuil de Franquevaux et Sète » (FRDR3108b), « Etang de l'Or » (FRDT11a)	
Polluant autorisé	Concentration maximale au point de rejet (mg/l)	et / ou Rendement (%)	Concentration rédhibitoire (mg/)
DBO5	25	Ou 92%	50
DCO	90	Ou 89%	180
MES	30	Ou 94%	60
NGL	10	-	20
NTK	5	-	10
pH	-	-	-
Température	-	-	-
NH4+	-	-	-
Pt	2	-	4
Charges rejetées par l'ouvrage			
Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté Oui/Non		Conformité : Oui	



5.8.6 Marsillargues

STEU de Marsillargues Code SANDRE : 060934151002			
Caractéristiques générales			
Filière de traitement		Boue activée aération prolongée (très faible charge) File Boue : Centrifugation	
Date de mise en service		2013	
Commune d'implantation		Marsillargues	
Lieu-dit		Marsillargues	
Capacité nominale STEU en EH		8 500	
Nombre d'abonnés raccordés		2 779	
Nombre d'habitants raccordés		6 123	
Débit de référence journalier admissible en m3/j		2 600	
Prescriptions de rejet			
Soumise à		Autorisation en date du	
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur : Ruisseau Nom du milieu récepteur : ruisseau de la Capoulière, « canal du Rhône à Sète entre le seuil de Franquevaux et Sète » (FRDR3108b), « Etang de l'Or » (FRDT11a)	
Polluant autorisé	Concentration maximale au point de rejet (mg/l)	et / ou Rendement (%)	Concentration rédhibitoire (mg/l)
DBO5	20	Ou 80%	50
DCO	55	Oui 75%	250
MES	25	Ou 90%	85
NGL (moyenne annuelle)	15	Ou 70%	-
NTK	10	Ou 70%	-
pH	< 8,5		-
Température	< 25°C		-
NH4+	-	-	-
Pt (moyenne annuelle)	2	Ou 80%	-
Charges rejetées par l'ouvrage			
Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté Oui/Non		Conformité : Oui	



5.8.7 Saint-Just / Saint-Nazaire-de-Pézan

STEU de Saint-Just Code SANDRE : 060934272002			
Caractéristiques générales			
Filière de traitement		Boue activée en aération prolongée avec traitement des micro-polluants par zone « libellule »	
Date de mise en service		2009	
Commune d'implantation		Saint-Just	
Lieu-dit		Saint-Just	
Capacité nominale STEU en EH		5 000	
Nombre d'abonnés raccordés		1 520	
Nombre d'habitants raccordés		3 953	
Débit de référence journalier admissible en m3/j		1 000 m3/j	
Prescriptions de rejet			
Soumise à		Récépissé de déclaration en date du 13 septembre 2007 Arrêté du 21 juillet 2015	
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur : Ruisseau Nom du milieu récepteur : ruisseau du Dardaillon	
Polluant autorisé	Concentration maximale au point de rejet (mg/l)	OU Rendement (%)	Concentration réductrice (mg/)
DBO5	25	70%	50
DCO	90	75%	250
MES	30	90%	85
NGL (moyenne annuelle)	-	-	-
NTK	-	-	-
pH	-		-
Température	-		-
NH4+	-	-	-
Pt (moyenne annuelle)	-	-	-
Charges rejetées par l'ouvrage			
Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté Oui/Non		Conformité : Oui	



5.8.8 Villetelle

STEU de Villetelle			
Code SANDRE : 060934340002			
Caractéristiques générales			
Filière de traitement	Boue activée avec traitement de l'azote et traitement estival du phosphore		
Date de mise en service	2015		
Commune d'implantation	Villetelle		
Lieu-dit	Villetelle		
Capacité nominale STEU en EH	5 250		
Nombre d'abonnés raccordés	722		
Nombre d'habitants raccordés	1 734		
Débit de référence journalier admissible en m3/j	878		
Prescriptions de rejet			
Soumise à	Récépissé de déclaration en date du 11 décembre 2012		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur : Ruisseau Nom du milieu récepteur : ruisseau de Combes		
Polluant autorisé	Concentration maximale au point de rejet (mg/l)	OU Rendement (%)	Concentration rédhibitoire (mg/)
DBO5	25	70%	50
DCO	125	75%	250
MES	35	90%	87,5
NGL (moyenne annuelle)	15	70%	-
NTK	-	-	-
pH	-		-
Température	-		-
NH4+	-	-	-
Pt (moyenne annuelle)	2	80%	-
Charges rejetées par l'ouvrage			
Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté Oui/Non		Conformité : Oui	



5.8.9 Vérargues

STEU de Vérargues			
Code SANDRE :			
Caractéristiques générales			
Filière de traitement	Lagunage aéré		
Date de mise en service	NC		
Commune d'implantation	Vérargues		
Lieu-dit	Vérargues		
Capacité nominale STEU en EH	900		
Nombre d'abonnés raccordés			
Nombre d'habitants raccordés			
Débit de référence journalier admissible en m3/j	258		
Prescriptions de rejet			
Soumise à			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur :		
	Nom du milieu récepteur :		
Polluant autorisé	Concentration maximale au point de rejet (mg/l)	OU Rendement (%)	Concentration rédhibitoire (mg/l)
DBO5	35	60%	70
DCO	200	60%	400
MES		50%	85
NGL (moyenne annuelle)		-	-
NTK	-	-	-
pH	-		-
Température	-		-
NH4+		-	-
Pt (moyenne annuelle)		-	-
Charges rejetées par l'ouvrage			
Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté Oui/Non		Conformité : Oui	



5.8.10 Saint Christol

STEU de Saint-Christol			
Code SANDRE :			
Caractéristiques générales			
Filière de traitement	Boues activées faible charge		
Date de mise en service	2017		
Commune d'implantation	Saint-Christol		
Lieu-dit	Saint-Christol		
Capacité nominale STEU en EH	2 500		
Nombre d'abonnés raccordés			
Nombre d'habitants raccordés			
Débit de référence journalier admissible en m3/j	650		
Prescriptions de rejet			
Soumise à			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur :		
	Nom du milieu récepteur :		
Polluant autorisé	Concentration maximale au point de rejet (mg/l)	OU Rendement (%)	Concentration rédhibitoire (mg/)
DBO5	25	80%	50
DCO	125	75%	250
MES	35	90%	85
NGL (moyenne annuelle)	30	-	-
NTK	-	-	-
pH	-		-
Température	-		-
NH4+	-	-	-
Pt (moyenne annuelle)	2	-	-
Charges rejetées par l'ouvrage			
Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté Oui/Non		Conformité : Oui	



5.8.11 Saint Sériès / Saturargues

STEU de Saint-Sériès / Saturargues			
Code SANDRE :			
Caractéristiques générales			
Filière de traitement	Boues activées aération prolongée		
Date de mise en service	2010		
Commune d'implantation	Saturargues		
Lieu-dit	Saturargues		
Capacité nominale STEU en EH	2 500		
Nombre d'abonnés raccordés	869		
Nombre d'habitants raccordés	1 933		
Débit de référence journalier admissible en m3/j			
Prescriptions de rejet			
Soumise à			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur :		
	Nom du milieu récepteur :		
Polluant autorisé	Concentration maximale au point de rejet (mg/l)	OU Rendement (%)	Concentration réductrice (mg/l)
DBO5	25	-	70
DCO	125	-	250
MES	35	-	70
NGL (moyenne annuelle)	15	-	-
NTK	-	-	-
pH	-		-
Température	-		-
NH4+	7	-	-
Pt (moyenne annuelle)	2	-	-
Charges rejetées par l'ouvrage			
Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté Oui/Non		Conformité : Oui	



5.9 Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

5.9.1 Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration

Commune	Quantité de boues produites par les ouvrages d'épuration (tMS)		
	2023	2024	2025
STEU Galargues	Non connu	Non connu	Non connu
STEU Garrigues	Non connu	Non connu	Non connu
STEU Campagne	Non connu	Non connu	Non connu
STEU Lunel	530,9	429,4	354,3
STEU Lunel-Viel	63,6	67,2	64,4
STEU Marsillargues	92,6	91,07	100,2
STEU Saint-Just/Saint-Nazaire-de-Pézan	45,4	51,3	47,4
STEU Villetelle	Non connu	52,25	Non connu
STEU Vérargues	Non connu	Non connu	Non connu
STEU Saint-Sériès-Saturargues	27,7	20,4	28,6
STEU Saint-Christol	Non connu	Non connu	Non connu

5.9.2 Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration

Commune	Quantité de boues évacuées par les ouvrages d'épuration (tMS)		
	2023	2024	2025
STEU Galargues	0	58	0
STEU Garrigues	0	0	0
STEU Campagne	0	0	0
STEU Lunel	530,9	429,4	354,3
STEU Lunel-Viel	63,6	67,2	64,4
STEU Marsillargues	89,3	85,76	101,11
STEU Saint-Just/Saint-Nazaire-de-Pézan	46,34	49,5	47,96
STEU Villetelle	0	0	0
STEU Vérargues	168	0	0
STEU Saint-Sériès-Saturargues	27,7	20,4	28,6
STEU Saint-Christol	0	0	0
Total	925,84	710,26	596,37



6 Tarification de l'assainissement et recettes du service

6.1 Modalités de tarification et facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2014 et au 01/01/2015 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m3/an) sont les suivantes.

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

6.1.1 Galargues

Galargues	Quantité en m3	Tarif au 01/01/2023	Tarif au 01/01/2024	Tarif au 01/01/2025	Tarif au 01/01/2026
Abonnement part délégataire (€HT)	120	-	-	-	45,00
Abonnement part collectivité (€HT)	120		0	0	0
Consommation part délégataire (€HT)	1	-	-	-	0,8750
Consommation part collectivité (€HT)	1		1,5000	1,5000	1,5000
Modernisation des réseaux (Agence de l'Eau) (€HT)	1		0,1600	-	-
Performance des systèmes d'assainissement collectifs (agence de l'eau) (€HT)	1		-	0,0100	0,0330
TVA (10%)	1		0,1660	0,1510	0,2783
Montant TTC pour 120 m3	120		219,12	199,32	367,36
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	1		1,83	1,66	3,06

6.1.2 Garrigues

Garrigues	Quantité en m3	Tarif au 01/01/2023	Tarif au 01/01/2024	Tarif au 01/01/2025	Tarif au 01/01/2026
Abonnement part délégataire (€HT)	120	-	-	-	45,00
Abonnement part collectivité (€HT)	120		0	0	0
Consommation part délégataire (€HT)	1	-	-	-	0,8750
Consommation part collectivité (€HT)	1		1,0000	1,5000	1,5000
Modernisation des réseaux (Agence de l'Eau) (€HT)	1		0,1600	-	-
Performance des systèmes d'assainissement collectifs (agence de l'eau) (€HT)	1		-	0,0100	0,0330
TVA (10%)	1		0,1160	0,1510	0,2783
Montant TTC pour 120 m3	120		153,12	199,32	367,36
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	1		1,28	1,66	3,06



6.1.3 Campagne

Campagne	Quantité en m3	Tarif au 01/01/2023	Tarif au 01/01/2024	Tarif au 01/01/2025	Tarif au 01/01/2026
Abonnement part délégataire (€HT)	120	-	-	-	45,00
Abonnement part collectivité (€HT)	120		0	0	0
Consommation part délégataire (€HT)	1	-	-	-	0,8750
Consommation part collectivité (€HT)	1		1,0000	1,5000	1,5000
Modernisation des réseaux (Agence de l'Eau) (€HT)	1		0,1600	-	-
Performance des systèmes d'assainissement collectifs (agence de l'eau) (€HT)	1		-	0,0100	0,0330
TVA (10%)	1		0,1160	0,1510	0,2783
Montant	120		153,12	199,32	367,36
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	1		1,28	1,66	3,06

6.1.4 Lunel

Lunel	Quantité en m3	Tarif au 01/01/2023	Tarif au 01/01/2024	Tarif au 01/01/2025	Tarif au 01/01/2026
Abonnement part délégataire (€HT)	120	26,78	30,30	28,19	45,00
Abonnement part collectivité (€HT)	120	8,79	10,12	10,12	10,12
Consommation part délégataire (€HT)	1	0,6565	1,0075	1,0606	0,8750
Consommation part collectivité (€HT)	1	0,4539	0,5220	0,5220	0,7639
Modernisation des réseaux (Agence de l'Eau) (€HT)	1	0,1600	0,1600	-	-
Performance des systèmes d'assainissement collectifs (agence de l'eau) (€HT)	1	-	-	0,0100	0,0330
TVA (10%)	1	0,1567	0,2026	0,1912	0,2131
Montant pour 120 m3	120	206,82	267,48	252,36	281,32
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	1	1,72	2,23	2,10	2,34

6.1.5 Lunel-Viel

Lunel Viel	Quantité en m3	Tarif au 01/01/2023	Tarif au 01/01/2024	Tarif au 01/01/2025	Tarif au 01/01/2026
Abonnement part délégataire (€HT)	120	41,00	43,38	42,98	42,12
Abonnement part collectivité (€HT)	120	2,00	2,00	2,00	2,00
Consommation part délégataire (€HT)	1	0,8200	0,8675	0,8596	0,8423
Consommation part collectivité (€HT)	1	0,6140	0,6140	0,6140	0,8700
Modernisation des réseaux (Agence de l'Eau) (€HT)	1	0,1600	0,1600	-	-
Performance des systèmes d'assainissement collectifs (agence de l'eau) (€HT)	1	-	-	0,0100	0,0330
TVA (10%)	1	0,1952	0,2020	0,1858	0,2113
Montant pour 120 m3	120	257,71	266,60	245,31	278,91
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	1	2,15	2,22	2,04	2,32



6.1.6 Marsillargues

Marsillargues	Quantité en m3	Tarif au 01/01/2023	Tarif au 01/01/2024	Tarif au 01/01/2025	Tarif au 01/01/2026
Abonnement part délégataire (€HT)	120	25,01	40,00	40,81	40,41
Consommation part délégataire (€HT)	1	0,8453	0,7141	0,9322	0,9228
Consommation part collectivité (€HT)	1	0,4183	0,4183	0,4183	0,4183
Modernisation des réseaux (Agence de l'Eau) (€HT)	1	0,16	0,16	-	-
Performance des systèmes d'assainissement collectifs (agence de l'eau) (€HT)	1	-	-	0,0100	0,0330
TVA (10%)	1	0,1632	0,1626	0,1701	0,1711
Montant pour 120 m3	120	215,43	214,60	224,48	225,83
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	1	1,80	1,79	1,87	1,88

6.1.7 Saint-Just/Saint-Nazaire-de-Pézan

Saint Just / Saint-Nazaire-de-Pézan	Quantité en m3	Tarif au 01/01/2023	Tarif au 01/01/2024	Tarif au 01/01/2025	Tarif au 01/01/2026
Abonnement part collectivité (€HT)	120		0	0	0
Abonnement part délégataire (€HT)	120		60,67	56,91	55,98
Consommation part délégataire (€HT)	1		1,2124	1,1372	1,1186
Consommation part collectivité (€HT)	1		0,1500	0,1500	0,5500
Modernisation des réseaux (Agence de l'Eau) (€HT)	1		0,1600	-	-
Performance des systèmes d'assainissement collectifs (agence de l'eau) (€HT)	1		-	0,0100	0,0330
TVA (10%)	1		0,2028	0,1771	0,2168
Montant pour 120 m3	120		267,69	233,83	286,19
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	1		2,23	1,95	2,38

6.1.8 Villetelle

Villetelle	Quantité en m3	Tarif au 01/01/2023	Tarif au 01/01/2024	Tarif au 01/01/2025	Tarif au 01/01/2026
Abonnement part délégataire (€HT)	120	-	-	-	45,00
Abonnement part collectivité (€HT)	120	0	0	0	10,00
Consommation part délégataire (€HT)	1	-	-	-	0,8750
Consommation part collectivité (€HT)	1	1,0000	1,0000	1,6000	0,1700
Modernisation des réseaux (Agence de l'Eau) (€HT)	1	0,1600	0,1600	-	-
Performance des systèmes d'assainissement collectifs (agence de l'eau) (€HT)	1	-	-	0,0100	0,0330
TVA (10%)	1	0,1160	0,1160	0,1610	0,1536
Montant pour 120 m3	120	153,12	153,12	212,52	202,80
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	1	1,28	1,28	1,77	1,69



6.1.9 SI Cammaou hors V rargues

SI Cammaou hors V�rargues	Quantit� en m3	Tarif au 01/01/2023	Tarif au 01/01/2024	Tarif au 01/01/2025	Tarif au 01/01/2026
Abonnement part d�l�gataire (�HT)	120			47,26	45,66
Consommation part d�l�gataire (�HT)	1			0,9080	0,8770
Consommation part collectivit� (�HT)	1			0,9854	0,9854
Modernisation des r�seaux (Agence de l'Eau) (�HT)	1			-	-
Performance des syst�mes d'assainissement collectifs (agence de l'eau) (�HT)	1			0,0100	0,0330
TVA (10%)	1			0,2297	0,2276
Montant pour 120 m3	120			303,23	300,42
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	1			2,53	2,50

6.1.10 V rargues

V�rargues	Quantit� en m3	Tarif au 01/01/2023	Tarif au 01/01/2024	Tarif au 01/01/2025	Tarif au 01/01/2026
Abonnement part d�l�gataire (�HT)	120			47,26	45,66
Consommation part d�l�gataire (�HT)	1			0,9080	0,8770
Consommation part collectivit� (�HT)	1			1,4800	1,4800
Modernisation des r�seaux (Agence de l'Eau) (�HT)	1			-	-
Performance des syst�mes d'assainissement collectifs (agence de l'eau) (�HT)	1			0,0100	0,0330
TVA (10%)	1			0,2792	0,2771
Montant pour 120 m3	120			368,52	365,71
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	1			3,07	3,05





6.2 Recettes

Les recettes de la collectivité sont les suivantes :

Commune	Part	Montant HT des recettes liées à la facturation hors travaux (DC.184)		
		Exercice 2023	Exercice 2024	Exercice 2025
Galargues	Part Collectivité	NC	NC	NC
	Part Déléгатaire	- €	- €	- €
	Part Agence de l'eau	NC	NC	NC
	Total	- €	- €	- €
Garrigues	Part Collectivité	NC	NC	NC
	Part Déléгатaire	- €	- €	- €
	Part Agence de l'eau	NC	NC	NC
	Total	- €	- €	- €
Campagne	Part Collectivité	NC	NC	NC
	Part Déléгатaire	- €	- €	- €
	Part Agence de l'eau	NC	NC	NC
	Total	- €	- €	- €
Lunel	Part Collectivité	623 912 €	719 326 €	713 661 €
	Part Déléгатaire	1 234 607 €	1 673 976 €	1 558 345 €
	Part Agence de l'eau	191 734 €	191 013 €	- 23 496 €
	Total	2 050 253 €	2 584 315 €	2 248 510 €
Lunel-Viel	Part Collectivité	133 308 €	116 637 €	120 913 €
	Part Déléгатaire	250 600 €	243 289 €	247 538 €
	Part Agence de l'eau	33 693 €	29 461 €	- 16 450 €
	Total	417 601 €	389 387 €	352 001 €
Marsillargues	Part Collectivité	103 736 €	52 265 €	113 174 €
	Part Déléгатaire	356 791 €	378 246 €	435 892 €
	Part Agence de l'eau	39 448 €	19 829 €	2 767 €
	Total	499 975 €	450 340 €	551 833 €
Saint-Just / Saint-Nazaire-de-Pézan	Part Collectivité	22 010 €	19 730 €	21 690 €
	Part Déléгатaire	239 660 €	262 870 €	249 540 €
	Part Agence de l'eau	23 220 €	20 900 €	910 €
	Total	284 890 €	303 500 €	272 140 €
Villetelle	Part Collectivité	NC	273 509 €	380 110 €
	Part Déléгатaire	- €	- €	- €
	Part Agence de l'eau	NC	17 402 €	206 €
	Total	NC	290 911 €	380 316 €
SI du Cammaou (Entre-Vignes, Saint-Sériès, Saturargues)	Part Collectivité	202 814 €	179 232 €	205 718 €
	Part Déléгатaire	262 778 €	256 320 €	264 019 €
	Part Agence de l'eau	29 785 €	27 786 €	- 1 167 €
	Total	495 377 €	463 338 €	468 570 €
Total	Part Collectivité	1 085 780 €	1 360 699 €	1 555 266 €
	Part Déléгатaire	2 344 436 €	2 814 701 €	2 755 334 €
	Part Agence de l'eau	317 880 €	306 391 €	- 37 230 €
	Total	3 748 096 €	4 481 791 €	4 273 370 €



7 Indicateurs de performance

7.1 Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

taux de desserte par les réseaux d'eaux usées = $\frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} \times 100$

Commune	Taux de desserte (%)		
	Exercice 2023	Exercice 2024	Exercice 2025
Galargues	100%	100%	100%
Garrigues	Pas de zonage	Pas de zonage	Pas de zonage
Campagne	Pas de zonage	Pas de zonage	Pas de zonage
Lunel	Pas de zonage	Pas de zonage	Pas de zonage
Lunel-Viel	100%	100%	100%
Marsillargues	100%	100%	100%
Saint-Just / Saint-Nazaire-de- Pézan	100%	99,93%	99,67%
Villetelle	Pas de zonage	Pas de zonage	Pas de zonage
SI du Cammaou (Entre-Vignes, Saint-Sériès, Saturargues)	Pas de zonage	Pas de zonage	Pas de zonage





7.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)

7.2.1 Galargues

		Valeur	Valeur 2024	Valeur 2025
Code VP	Partie A : Plan des réseaux (15 points)			
VP.250	Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	OUI/NON	OUI	OUI
VP.251	Existence et mise en oeuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	OUI/NON	NON	NON
Code VP	Partie B : Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont comptabilisés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	OUI/NON	NON	NON
VP.253	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	%	-	-
VP.254	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	OUI/NON	NON	NON
VP.255	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	%	-	-
Code VP	Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont comptabilisés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A et B)			
VP.256	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	%	-	-
VP.257	Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	OUI/NON	NON	NON
VP.258	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	OUI/NON	NON	NON
VP.259	Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux	OUI/NON	NON	NON
VP.260	Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	OUI/NON	NON	NON
VP.261	Existence et mise en oeuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	OUI/NON	NON	NON
VP.262	Existence et mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	OUI/NON	NON	NON
Total :		120	10	10



7.2.2 Garrigues

		Valeur	Valeur 2024	Valeur 2025
Code VP	Partie A : Plan des réseaux (15 points)			
VP.250	Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	OUI/NON	OUI	OUI
VP.251	Existence et mise en oeuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	OUI/NON	NON	NON
Code VP	Partie B : Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont comptabilisés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	OUI/NON	NON	NON
VP.253	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	%	-	-
VP.254	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	OUI/NON	NON	NON
VP.255	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	%	-	-
Code VP	Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont comptabilisés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A et B)			
VP.256	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	%	-	-
VP.257	Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	OUI/NON	NON	NON
VP.258	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	OUI/NON	NON	NON
VP.259	Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux	OUI/NON	NON	NON
VP.260	Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	OUI/NON	NON	NON
VP.261	Existence et mise en oeuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	OUI/NON	NON	NON
VP.262	Existence et mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	OUI/NON	NON	NON
	Total :	120	0	10



7.2.3 Campagne

		Valeur	Valeur 2024	Valeur 2025
Code VP	Partie A : Plan des réseaux (15 points)			
VP.250	Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	OUI/NON	OUI	OUI
VP.251	Existence et mise en oeuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	OUI/NON	NON	NON
Code VP	Partie B : Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont comptabilisés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	OUI/NON	NON	NON
VP.253	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	%	-	-
VP.254	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	OUI/NON	NON	NON
VP.255	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	%	-	-
Code VP	Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont comptabilisés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A et B)			
VP.256	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	%	-	-
VP.257	Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	OUI/NON	NON	NON
VP.258	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	OUI/NON	NON	NON
VP.259	Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux	OUI/NON	NON	NON
VP.260	Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	OUI/NON	NON	NON
VP.261	Existence et mise en oeuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	OUI/NON	NON	NON
VP.262	Existence et mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	OUI/NON	NON	NON
	Total :	120	0	10



7.2.4 Lunel

		Valeur	Valeur 2024	Valeur 2025
Code VP	Partie A : Plan des réseaux (15 points)			
VP.250	Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	OUI/NON	OUI	OUI
VP.251	Existence et mise en oeuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	OUI/NON	OUI	OUI
Code VP	Partie B : Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont comptabilisés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	OUI/NON	OUI	OUI
VP.253	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	%	100%	100%
VP.254	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	OUI/NON	OUI	OUI
VP.255	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	%	100%	100%
Code VP	Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont comptabilisés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A et B)			
VP.256	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	%	100%	100%
VP.257	Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	OUI/NON	OUI	OUI
VP.258	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	OUI/NON	OUI	OUI
VP.259	Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux	OUI/NON	NON	NON
VP.260	Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	OUI/NON	OUI	OUI
VP.261	Existence et mise en oeuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	OUI/NON	OUI	OUI
VP.262	Existence et mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	OUI/NON	OUI	OUI
	Total :	120	110	110



7.2.5 Lunel-Viel

		Valeur	Valeur 2024	Valeur 2025
Code VP	Partie A : Plan des réseaux (15 points)			
VP.250	Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	OUI/NON	OUI	OUI
VP.251	Existence et mise en oeuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	OUI/NON	OUI	OUI
Code VP	Partie B : Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont comptabilisés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	OUI/NON	OUI	OUI
VP.253	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	%	90%	90%
VP.254	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	OUI/NON	OUI	OUI
VP.255	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	%	100%	100%
Code VP	Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont comptabilisés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A et B)			
VP.256	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	%	0%	0%
VP.257	Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	OUI/NON	OUI	OUI
VP.258	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	OUI/NON	OUI	OUI
VP.259	Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux	OUI/NON	NON	NON
VP.260	Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	OUI/NON	OUI	OUI
VP.261	Existence et mise en oeuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	OUI/NON	OUI	OUI
VP.262	Existence et mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	OUI/NON	OUI	OUI
	Total :	120	94	94



7.2.6 Marsillargues

		Valeur	Valeur 2024	Valeur 2025
Code VP	Partie A : Plan des réseaux (15 points)			
VP.250	Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	OUI/NON	OUI	OUI
VP.251	Existence et mise en oeuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	OUI/NON	OUI	OUI
Code VP	Partie B : Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont comptabilisés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	OUI/NON	OUI	OUI
VP.253	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	%	81,0%	81,4%
VP.254	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	OUI/NON	OUI	OUI
VP.255	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	%	42,0%	43,2%
Code VP	Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont comptabilisés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A et B)			
VP.256	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	%	6%	8,60%
VP.257	Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	OUI/NON	NON	NON
VP.258	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	OUI/NON	NON	NON
VP.259	Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux	OUI/NON	NON	NON
VP.260	Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	OUI/NON	NON	NON
VP.261	Existence et mise en oeuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	OUI/NON	NON	NON
VP.262	Existence et mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	OUI/NON	NON	NON
Total :		120	28	28



7.2.7 Saint Just / Saint Nazaire de Pézan

		Valeur	Valeur 2024	Valeur 2025
Code VP	Partie A : Plan des réseaux (15 points)			
VP.250	Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	OUI/NON	OUI	OUI
VP.251	Existence et mise en oeuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	OUI/NON	OUI	OUI
Code VP	Partie B : Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont comptabilisés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	OUI/NON	OUI	OUI
VP.253	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	%	97%	97%
VP.254	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	OUI/NON	OUI	OUI
VP.255	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	%	64%	64%
Code VP	Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont comptabilisés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A et B)			
VP.256	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	%	4%	4,2%
VP.257	Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	OUI/NON	OUI	OUI
VP.258	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	OUI/NON	OUI	OUI
VP.259	Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux	OUI/NON	OUI	OUI
VP.260	Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	OUI/NON	OUI	OUI
VP.261	Existence et mise en oeuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	OUI/NON	OUI	OUI
VP.262	Existence et mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	OUI/NON	NON	NON
	Total :	120	91	91



7.2.8 Villetelle

		Valeur	Valeur 2024	Valeur 2025
Code VP	Partie A : Plan des réseaux (15 points)			
VP.250	Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	OUI/NON	OUI	OUI
VP.251	Existence et mise en oeuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	OUI/NON	OUI	OUI
Code VP	Partie B : Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont comptabilisés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	OUI/NON	OUI	OUI
VP.253	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	%	50%	50%
VP.254	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	OUI/NON	OUI	OUI
VP.255	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	%	79,9%	79,9%
Code VP	Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont comptabilisés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A et B)			
VP.256	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	%	0%	0%
VP.257	Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	OUI/NON	NON	NON
VP.258	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	OUI/NON	NON	NON
VP.259	Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux	OUI/NON	NON	NON
VP.260	Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	OUI/NON	NON	NON
VP.261	Existence et mise en oeuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	OUI/NON	NON	NON
VP.262	Existence et mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	OUI/NON	NON	NON
Total :		120	37	37



7.2.9 SI du Cammaou (Entre-Vignes, Saint-Sériès, Saturargues)

		Valeur	Valeur 2024	Valeur 2025
Code VP	Partie A : Plan des réseaux (15 points)			
VP.250	Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	OUI/NON	OUI	OUI
VP.251	Existence et mise en oeuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	OUI/NON	OUI	OUI
Code VP	Partie B : Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont comptabilisés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	OUI/NON	OUI	OUI
VP.253	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	%	95%	91,7%
VP.254	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	OUI/NON	OUI	OUI
VP.255	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	%	85%	100%
Code VP	Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont comptabilisés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A et B)			
VP.256	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	%	0%	0%
VP.257	Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	OUI/NON	OUI	OUI
VP.258	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	OUI/NON	OUI	OUI
VP.259	Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux	OUI/NON	NON	NON
VP.260	Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	OUI/NON	OUI	OUI
VP.261	Existence et mise en oeuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	OUI/NON	NON	NON
VP.262	Existence et mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	OUI/NON	NON	NON
	Total :	120	73	74



7.3 Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité du réseau de collecte d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU. Il n'est plus à renseigner depuis l'exercice 2022 en 2023.

La conformité vis-à-vis de cet indicateur est établie par les services de l'Etat et est adressée à la collectivité en vertu de l'article 22 de l'arrêté du 21 juillet 2015. La valeur de cet indicateur est indiquée sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : <http://services.eaufrance.fr/>.

7.4 Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité du réseau de collecte d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU. Il n'est plus à renseigner depuis l'exercice 2022 en 2023.

La conformité vis-à-vis de cet indicateur est établie par les services de l'Etat et est adressée à la collectivité en vertu de l'article 22 de l'arrêté du 21 juillet 2015. La valeur de cet indicateur est indiquée sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : <http://services.eaufrance.fr/>.

7.5 Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité du réseau de collecte d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU. Il n'est plus à renseigner depuis l'exercice 2022 en 2023.

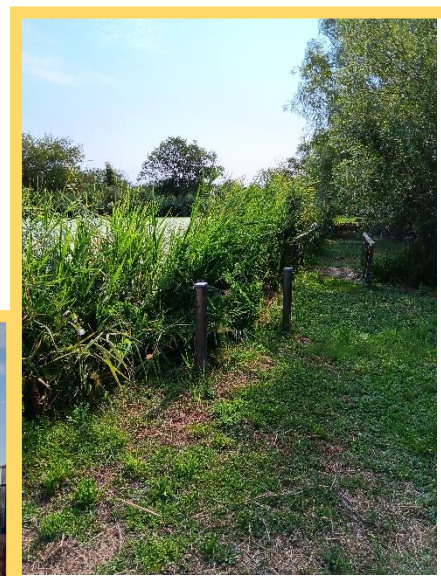
La conformité vis-à-vis de cet indicateur est établie par les services de l'Etat et est adressée à la collectivité en vertu de l'article 22 de l'arrêté du 21 juillet 2015. La valeur de cet indicateur est indiquée sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : <http://services.eaufrance.fr/>.



STEU Lunel



STEU Villetelle



Zone Libellule Saint-Just



7.6 Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Commune	Exercice 2023		Exercice 2024		Exercice 2025	
	Type de filière	Taux de boues évacuées vers filière conforme	Type de filière	Taux de boues évacuées vers filière conforme	Type de filière	Taux de boues évacuées vers filière conforme
Galargues	-	Pas de boues évacuées	Epandage	100%	-	Pas de boues évacuées
Garrigues	-	Pas de boues évacuées	-	Pas de boues évacuées	-	Pas de boues évacuées
Campagne	-	Pas de boues évacuées	-	Pas de boues évacuées	-	Pas de boues évacuées
Lunel	Epandage	100%	Epandage	100%	Epandage	100%
Lunel-Viel	Compostage	100%	Compostage	100%	Compostage	100%
Marsillargues	Compostage	100%	Compostage	100%	Compostage	100%
Saint-Just / Saint-Nazaire-de-Pézan	Compostage	100%	Compostage	100%	Compostage	100%
Villetelle	-	Pas de boues évacuées	-	Pas de boues évacuées	-	Pas de boues évacuées
SI du Cammaou (Entre-Vignes, Saint-Sériès, Saturargues)	Compostage	100%	Compostage et épandage	100%	Compostage	100%



7.7 Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)

L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

taux de débordement des effluents pour 1000 hab =

nombre de demandes d'indemnisation
déposées en vue d'un dédommagement

nombre d'habitants desservis

*1000

Commune	Exercices	Nombre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement	Taux de débordement des effluents (u/1000 habitants)
Galargues	2023	0	0
	2024	0	0
	2025	0	0
Garrigues	2023	0	0
	2024	0	0
	2025	0	0
Campagne	2023	0	0
	2024	0	0
	2025	0	0
Lunel	2023	0	0
	2024	0	0
	2025	0	0
Lunel-Viel	2023	0	0
	2024	0	0
	2025	0	0
Marsillargues	2023	0	0
	2024	0	0
	2025	0	0
Saint-Just / Saint-Nazaire-de-Pézan	2023	0	0
	2024	0	0
	2025	0	0
Villetelle	2023	0	0
	2024	0	0
	2025	0	0
SI du Cammaou (Entre-Vignes, Saint-Sériès, Saturargues)	2023	0	0
	2024	0	0
	2025	0	0
Total	2023	0	0
	2024	0	0
	2025	0	0



7.8 Points noirs du réseau de collecte (P252.2)

Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.).

Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et – si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public – dans les parties privatives des usagers.

nombre de points noirs ramené à 100 km de réseau = $\frac{\text{nombre de points noirs}}{\text{linéaire du réseau de collecte hors branchements}} \times 100$

Commune	Exercices	Nombre de points noirs total	Nombre de points noirs par 100 km de réseaux
Galargues	2023	0	0,0
	2024	0	0,0
	2025	0	0,0
Garrigues	2023	0	0,0
	2024	0	0,0
	2025	0	0,0
Campagne	2023	0	0,0
	2024	0	0,0
	2025	0	0,0
Lunel	2023	47	50,8
	2024	47	50,8
	2025	17	18,5
Lunel-Viel	2023	7	29,5
	2024	5	20,9
	2025	1	4,2
Marsillargues	2023	3	10,6
	2024	1	3,6
	2025	1	3,5
Saint-Just / Saint-Nazaire-de-Pézan	2023	0	0,0
	2024	0	0,0
	2025	1	5,1
Villetelle	2023	0	0,0
	2024	0	0,0
	2025	0	0,0
SI du Cammaou (Entre-Vignes, Saint-Sériès, Saturargues)	2023	2	6,7
	2024	1	3,3
	2025	1	3,3
Total	2023	59	27,9
	2024	54	25,4
	2025	21	9,9



7.9 Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Commune	Exercice	Linéaire de réseaux renouvelés (km)	Linéaire de réseaux total (km)	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable
Galargues	2023	0	2,91	0,0%
	2024	0	3,30	0,0%
	2025	0	3,30	0,0%
Garrigues	2023	0	1,50	0,0%
	2024	0	1,50	0,0%
	2025	0	1,50	0,0%
Campagne	2023	0	2,00	0,0%
	2024	0	2,00	0,0%
	2025	0	2,00	0,0%
Lunel	2023	0,015	92,59	0,0%
	2024	0,383	92,54	0,4%
	2025	0,383	92,00	0,4%
Lunel-Viel	2023		23,77	0,0%
	2024	0,11	23,87	0,5%
	2025	0,07	23,87	0,3%
Marsillargues	2023	0,020	28,18	0,1%
	2024	0,141	28,12	0,5%
	2025	0,267	28,93	0,9%
Saint-Just / Saint-Nazaire-de-Pézan	2023	0	19,41	0,0%
	2024	0	19,47	0,0%
	2025	0	19,44	0,0%
Villetelle	2023	0	11,34	0,0%
	2024	0	11,34	0,0%
	2025	0	11,34	0,0%
SI du Cammaou (Entre-Vignes, Saint-Sériès, Saturargues)	2023	0	30,06	0,0%
	2024	0	30,13	0,0%
	2025	0	30,05	0,0%
Total	2023	0,0	211,8	0,0
	2024	0,6	212,3	0,0
	2025	0,7	212,4	0,0



7.10Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur est le pourcentage de bilans réalisés sur 24 heures dans le cadre de l'autosurveillance qui sont conformes soit à l'arrêté préfectoral, soit au manuel d'autosurveillance établis avec la Police de l'Eau (en cas d'absence d'arrêté préfectoral et de manuel d'autosurveillance, l'indicateur n'est pas évalué).

Les bilans jugés utilisables pour évaluer la conformité des rejets mais montrant que l'effluent arrivant à la station est en-dehors des limites de capacité de traitement de celle-ci (que ce soit en charge hydraulique ou en pollution) sont à exclure.

La conformité des performances des équipements d'épuration se calcule pour chaque STEU de capacité > 2000 EH selon la formule suivante :

conformité des performances des équipements d'épuration = $\frac{\text{nombre de bilans conformes}}{\text{nombre de bilans réalisés}} \times 100$

Commune	Conformité des performances des équipements d'épuration								
	Exercice 2023			Exercice 2024			Exercice 2025		
	Nombre de bilans réalisés	Nombre de bilans conformes	Pourcentage de bilans conformes	Nombre de bilans réalisés	Nombre de bilans conformes	Pourcentage de bilans conformes	Nombre de bilans réalisés	Nombre de bilans conformes	Pourcentage de bilans conformes
STEU Galargues	Non concerné			2	2	100%	2	2	100%
STEU Garrigues	Non concerné			1	1	100%	0	0	ND
STEU Campagne	Non concerné			0	0	ND	1	1	100%
STEU Lunel	52	52	100%	52	51	98%	52	52	100%
STEU Lunel-Viel	12	12	100%	13	12	92%	12	12	100%
STEU Marsillargues	12	12	100%	12	12	100%	12	11	92%
STEU Saint-Just/Saint-Nazaire-de-Pézan				12	12	100%	12	12	100%
STEU Villetelle	NC	NC	NC	12	12	100%	12	12	100%
STEU Vérargues				2	2	100%	2	2	100%
STEU Saint-Sériès-Saturargues				12	12	100%	12	12	100%
STEU Saint-Christol				12	12	100%	12	12	100%



7.11 Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)

7.11.1 Galargues

		Valeur	Valeur 2024	Valeur 2025
Code VP	Partie A : Eléments communs à tous les types de réseaux (100 points)			
VP.158	Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement)	OUI/NON	OUI	OUI
VP.159	Evaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	OUI/NON	OUI	OUI
VP.160	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en oeuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	OUI/NON	OUI	OUI
VP.161	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 21 juillet 2015	OUI/NON	OUI	OUI
VP.162	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration	OUI/NON	OUI	OUI
VP.163	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	OUI/NON	OUI	OUI
Code VP	Partie B : Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs (10 points qui ne sont comptabilisés que si 80 points au moins ont été obtenus en partie A)			
VP.164	Evaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur	OUI/NON	NON	NON
Code VP	Partie C : Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou mixtes (10 points qui ne sont comptabilisés que si 80 points au moins ont été obtenus en partie A)			
VP.165	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	OUI/NON	NON	NON
Code VP	Autre			
VP.186	Pollution collectée estimée en DBO5	kgDBO5/j	NC	NC
Total :		120	100	100



7.11.2 Garrigues

		Valeur	Valeur 2024	Valeur 2025
Code VP	Partie A : Eléments communs à tous les types de réseaux (100 points)			
VP.158	Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement)	OUI/NON	NON	NON
VP.159	Evaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	OUI/NON	NON	NON
VP.160	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en oeuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	OUI/NON	NON	NON
VP.161	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 21 juillet 2015	OUI/NON	NON	NON
VP.162	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration	OUI/NON	NON	NON
VP.163	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	OUI/NON	NON	NON
Code VP	Partie B : Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs (10 points qui ne sont comptabilisés que si 80 points au moins ont été obtenus en partie A)			
VP.164	Evaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur	OUI/NON	NON	NON
Code VP	Partie C : Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou mixtes (10 points qui ne sont comptabilisés que si 80 points au moins ont été obtenus en partie A)			
VP.165	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	OUI/NON	NON	NON
Code VP	Autre			
VP.186	Pollution collectée estimée en DBO5	kgDBO5/j	NC	NC
Total :		120	0	0



7.11.3 Campagne

		Valeur	Valeur 2024	Valeur 2025
Code VP	Partie A : Eléments communs à tous les types de réseaux (100 points)			
VP.158	Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement)	OUI/NON	NON	NON
VP.159	Evaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	OUI/NON	NON	NON
VP.160	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en oeuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	OUI/NON	NON	NON
VP.161	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 21 juillet 2015	OUI/NON	NON	NON
VP.162	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration	OUI/NON	NON	NON
VP.163	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	OUI/NON	NON	NON
Code VP	Partie B : Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs (10 points qui ne sont comptabilisés que si 80 points au moins ont été obtenus en partie A)			
VP.164	Evaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur	OUI/NON	NON	NON
Code VP	Partie C : Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou mixtes (10 points qui ne sont comptabilisés que si 80 points au moins ont été obtenus en partie A)			
VP.165	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	OUI/NON	NON	NON
Code VP	Autre			
VP.186	Pollution collectée estimée en DBO5	kgDBO5/j	NC	NC
Total :		120	0	0



7.11.4 Lunel

		Valeur	Valeur 2024	Valeur 2025
Code VP	Partie A : Eléments communs à tous les types de réseaux (100 points)			
VP.158	Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement)	OUI/NON	OUI	OUI
VP.159	Evaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	OUI/NON	OUI	OUI
VP.160	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en oeuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	OUI/NON	OUI	OUI
VP.161	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 21 juillet 2015	OUI/NON	OUI	OUI
VP.162	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration	OUI/NON	OUI	OUI
VP.163	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	OUI/NON	OUI	OUI
Code VP	Partie B : Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs (10 points qui ne sont comptabilisés que si 80 points au moins ont été obtenus en partie A)			
VP.164	Evaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur	OUI/NON	NON	NON
Code VP	Partie C : Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou mixtes (10 points qui ne sont comptabilisés que si 80 points au moins ont été obtenus en partie A)			
VP.165	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	OUI/NON	OUI	OUI
Code VP	Autre			
VP.186	Pollution collectée estimée en DBO5	kgDBO5/j	NC	NC
Total :		120	110	110



7.11.5 Lunel-Viel

		Valeur	Valeur 2024	Valeur 2025
Code VP	Partie A : Eléments communs à tous les types de réseaux (100 points)			
VP.158	Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement)	OUI/NON	OUI	OUI
VP.159	Evaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	OUI/NON	OUI	OUI
VP.160	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en oeuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	OUI/NON	OUI	OUI
VP.161	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 21 juillet 2015	OUI/NON	OUI	OUI
VP.162	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration	OUI/NON	OUI	OUI
VP.163	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	OUI/NON	OUI	OUI
Code VP	Partie B : Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs (10 points qui ne sont comptabilisés que si 80 points au moins ont été obtenus en partie A)			
VP.164	Evaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur	OUI/NON	OUI	OUI
Code VP	Partie C : Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou mixtes (10 points qui ne sont comptabilisés que si 80 points au moins ont été obtenus en partie A)			
VP.165	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	OUI/NON	NON	OUI
Code VP	Autre			
VP.186	Pollution collectée estimée en DBO5	kgDBO5/j	NC	NC
	Total :	120	110	120

7.11.6 Marsillargues

		Valeur	Valeur 2024	Valeur 2025
Code VP	Partie A : Eléments communs à tous les types de réseaux (100 points)			
VP.158	Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement)	OUI/NON	OUI	OUI
VP.159	Evaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	OUI/NON	OUI	OUI
VP.160	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en oeuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	OUI/NON	OUI	OUI
VP.161	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 21 juillet 2015	OUI/NON	OUI	OUI
VP.162	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration	OUI/NON	OUI	OUI
VP.163	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	OUI/NON	NON	NON
Code VP	Partie B : Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs (10 points qui ne sont comptabilisés que si 80 points au moins ont été obtenus en partie A)			
VP.164	Evaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur	OUI/NON	NON	NON
Code VP	Partie C : Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou mixtes (10 points qui ne sont comptabilisés que si 80 points au moins ont été obtenus en partie A)			
VP.165	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	OUI/NON	OUI	OUI
Code VP	Autre			
VP.186	Pollution collectée estimée en DBO5	kgDBO5/j	NC	NC
Total :		120	100	100



7.11.7 Saint Just / Saint Nazaire de Pézan

		Valeur	Valeur 2024	Valeur 2025
Code VP	Partie A : Eléments communs à tous les types de réseaux (100 points)			
VP.158	Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement)	OUI/NON	OUI	OUI
VP.159	Evaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	OUI/NON	OUI	OUI
VP.160	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en oeuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	OUI/NON	OUI	OUI
VP.161	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 21 juillet 2015	OUI/NON	OUI	OUI
VP.162	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration	OUI/NON	OUI	OUI
VP.163	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	OUI/NON	NON	NON
Code VP	Partie B : Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs (10 points qui ne sont comptabilisés que si 80 points au moins ont été obtenus en partie A)			
VP.164	Evaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur	OUI/NON	NON	NON
Code VP	Partie C : Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou mixtes (10 points qui ne sont comptabilisés que si 80 points au moins ont été obtenus en partie A)			
VP.165	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	OUI/NON	OUI	OUI
Code VP	Autre			
VP.186	Pollution collectée estimée en DBO5	kgDBO5/j	NC	NC
	Total :	120	100	100



7.11.8 Villetelle

		Valeur	Valeur 2024	Valeur 2025
Code VP	Partie A : Eléments communs à tous les types de réseaux (100 points)			
VP.158	Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement)	OUI/NON	NON	NON
VP.159	Evaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	OUI/NON	NON	NON
VP.160	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en oeuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	OUI/NON	NON	NON
VP.161	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 21 juillet 2015	OUI/NON	OUI	OUI
VP.162	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration	OUI/NON	NON	NON
VP.163	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	OUI/NON	NON	NON
Code VP	Partie B : Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs (10 points qui ne sont comptabilisés que si 80 points au moins ont été obtenus en partie A)			
VP.164	Evaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur	OUI/NON	NON	NON
Code VP	Partie C : Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou mixtes (10 points qui ne sont comptabilisés que si 80 points au moins ont été obtenus en partie A)			
VP.165	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	OUI/NON	NON	NON
Code VP	Autre			
VP.186	Pollution collectée estimée en DBO5	kgDBO5/j	NC	NC
	Total :	120	30	30



7.11.9 SI du Cammaou (Entre-Vignes, Saint-Sériès, Saturargues)

		Valeur	Valeur 2024	Valeur 2025
Code VP	Partie A : Eléments communs à tous les types de réseaux (100 points)			
VP.158	Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement)	OUI/NON	OUI	OUI
VP.159	Evaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	OUI/NON	OUI	OUI
VP.160	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en oeuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	OUI/NON	OUI	OUI
VP.161	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 21 juillet 2015	OUI/NON	OUI	OUI
VP.162	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration	OUI/NON	OUI	OUI
VP.163	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	OUI/NON	OUI	OUI
Code VP	Partie B : Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs (10 points qui ne sont comptabilisés que si 80 points au moins ont été obtenus en partie A)			
VP.164	Evaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur	OUI/NON	NON	NON
Code VP	Partie C : Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou mixtes (10 points qui ne sont comptabilisés que si 80 points au moins ont été obtenus en partie A)			
VP.165	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	OUI/NON	OUI	OUI
Code VP	Autre			
VP.186	Pollution collectée estimée en DBO5	kgDBO5/j	NC	NC
	Total :	120	110	110



7.12Etat de la dette du service et durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

Commune	Exercice	Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	Montant remboursé durant l'exercice en € en capital	Montant remboursé durant l'exercice en € en intérêts	Epargne brute annuelle en €	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [P256.2]
Galargues	2023	CA non transmis			0	
	2024	395 600	17 200	17 473	0	23 ans
	2025	395 600	17 200	17 473	0	23 ans
Garrigues	2023	CA non transmis			0	0
	2024	0	0	0	0	0
	2025	0	0	0	0	0
Campagne	2023	CA non transmis			0	0
	2024	0	0	0	0	0
	2025	0	0	0	0	0
Lunel	2023	12 793 653	447 036	266 577	0	30 ans
	2024	12 224 389	513 842	280 896	0	28 ans
	2025	12 224 389	513 842	281 154	0	28 ans
Lunel-Viel	2023	361 563	23 293	15 009	0	12 ans
	2024	312 217	25 145	13 157	0	9 ans
	2025	312 217	25 145	13 157	0	9 ans
Marsillargues	2023	75 465	2 610	3 740	0	18 ans
	2024	69 863	2 867	3 484	0	16 ans
	2025	69 863	2 867	3 484	0	16 ans
Saint-Just / Saint-Nazaire-de-Pézan	2023					
	2024	280 089	27 068	14 231	0	8 ans
	2025	280 089	27 068	14 231		8 ans
Villetelle	2023	0	0	0	0	0
	2024	0	0	0	0	0
	2025	0	0	0	0	0
SI du Cammaou (Entre-Vignes, Saint-Sériès, Saturargues)	2023					
	2024					
	2025	1 201 472	68 120	32 236	0	16 ans



7.13 Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur l'assainissement collectif proprement dit. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2014 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

taux d'impayés sur les factures de l'année précédente = $\frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} \times 100$

Commune	Exercice	VP.268 - Montant des impayés au 31/12/N des factures émises au titre de l'année N-1 (€TTC)	VP.185 - Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année N-1 au 31/12/N (€TTC)	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente [P257.0]
Galargues	2023	NC	NC	NC
	2024	NC	NC	NC
	2025	NC	NC	NC
Garrigues	2023	NC	NC	NC
	2024	NC	NC	NC
	2025	NC	NC	NC
Campagne	2023	NC	NC	NC
	2024	NC	NC	NC
	2025	NC	NC	NC
Lunel	2023	62 139,00	1 650 784,00	3,76%
	2024	81 643,00	2 011 399,00	4,06%
	2025	92 916,00	2 866 218,00	3,24%
Lunel-Viel	2023	NC	NC	NC
	2024	13 877,00	205 463,00	6,75%
	2025	13 605,00	398 649,00	3,41%
Marsillargues	2023	18 193,35	481 429,40	3,78%
	2024	19 607,02	525 355,47	3,73%
	2025	21 239,38	450 860,56	4,71%
Saint-Just / Saint-Nazaire-de-Pézan	2023	6 186,91	260 136,31	2,38%
	2024	8 656,96	265 142,58	3,27%
	2025	9 289,60	270 398,82	3,44%
Villetelle	2023	NC	NC	NC
	2024	NC	NC	NC
	2025	NC	NC	NC
SI du Cammaou (Entre-Vignes, Saint-Sériès, Saturargues)	2023	3 227,00	201 897,00	1,60%
	2024	3 423,00	669 297,00	0,51%
	2025	9 979,00	519 926,00	1,92%
Total	2023	89 746	2 594 247	3,46%
	2024	127 207	3 676 657	3,46%
	2025	147 029	4 506 052	3,26%



7.14 Taux de réclamations (P258.1)

Commune	Exercice	Nombre de réclamations écrites	Taux de réclamations [P258.1] (u/1000 abonnés)
Galargues	2023	0	0,00
	2024	0	0,00
	2025	0	0,00
Garrigues	2023	0	0,00
	2024	0	0,00
	2025	0	0,00
Campagne	2023	0	0,00
	2024	0	0,00
	2025	0	0,00
Lunel	2023	0	0,00
	2024	28	2,47
	2025	21	1,85
Lunel-Viel	2023	1	0,51
	2024	10	5,14
	2025	14	7,13
Marsillargues	2023	0	0,00
	2024	38	13,67
	2025	30	9,08
Saint-Just / Saint-Nazaire-de-Pézan	2023	4	2,65
	2024	13	8,55
	2025	7	4,58
Villetelle	2023	0	0,00
	2024	0	0,00
	2025	0	0,00
SI du Cammaou (Entre-Vignes, Saint-Sériès, Saturargues)	2023	1	0,66
	2024	5	2,75
	2025	13	7,32
Total	2023	6,2	0,30
	2024	94	4,60
	2025	85	4,05





8 Financement des investissements

8.1 Montants financiers

Commune	Exercice	Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	Montants des subventions en €	Montants des contributions du budget général en €
Galargues	2023	CA non transmis		
	2024	255 477	0	0
	2025	33 345		
Garrigues	2023	CA non transmis		
	2024	0	0	0
	2025	0	0	0
Campagne	2023	CA non transmis		
	2024	0	0	0
	2025	0	0	0
Lunel	2023	3 541 385	0	0
	2024	0	0	0
	2025	813 512		
Lunel-Viel	2023	209 078	2 468	0
	2024	7 478,78	0	0
	2025	813 512		
Marsillargues	2023	176 332	0	0
	2024	35 507,30	0	0
	2025	312 285		
Saint-Just / Saint-Nazaire-de-Pézan	2023	0	0	0
	2024	0	0	0
	2025	106 528		
Villetelle	2023	0	0	0
	2024	0	0	0
	2025	0	0	0
SI du Cammaou (Entre-Vignes, Saint-Sériès, Saturargues)	2023	NC	NC	NC
	2024	NC	NC	NC
	2025	NC	NC	NC



8.2 Amortissements

Commune	Dotation aux amortissement [€]		
	Exercice 2023	Exercice 2024	Exercice 2025
Galargues	0	0	17570
Garrigues	0	0	18304
Campagne	0	0	24486
Lunel	311575	0	345027
Lunel-Viel	76676	0	83822
Marsillargues	144774	0	176867
Saint-Just / Saint-Nazaire-de-Pézan		0	79202
Villetelle	0	0	115736
SI du Cammaou (Entre-Vignes, Saint-Sériès, Saturargues)	NC	NC	NC

8.3 Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service

Plusieurs projets sont à l'étude et visent à améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service, notamment et de façon non exhaustive :

- Travaux de renouvellements de réseaux visant à réduire les eaux claires parasites permanentes sur plusieurs communes
- Travaux de sécurisation des ouvrages existants
- Etc

8.4 Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

La livraison du schéma directeur d'assainissement des eaux usées est prévue à l'horizon mi-2028. Les programmes pluriannuels de travaux seront définis dans ce cadre.

8.5 Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau - Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261 4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

Il n'y a pas eu d'abandon de créances sur le territoire en 2025.

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF





9 Caractérisation technique du service

9.1 Présentation du territoire desservi et modes de gestion du service

Le passage de la Communauté de Communes du Pays de Lunel en Agglomération a été effectif au 1^{er} janvier 2024.

Dans ce cadre, la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo a récupéré les compétences eau potable, assainissement collectif et non collectif des eaux usées sur son territoire.

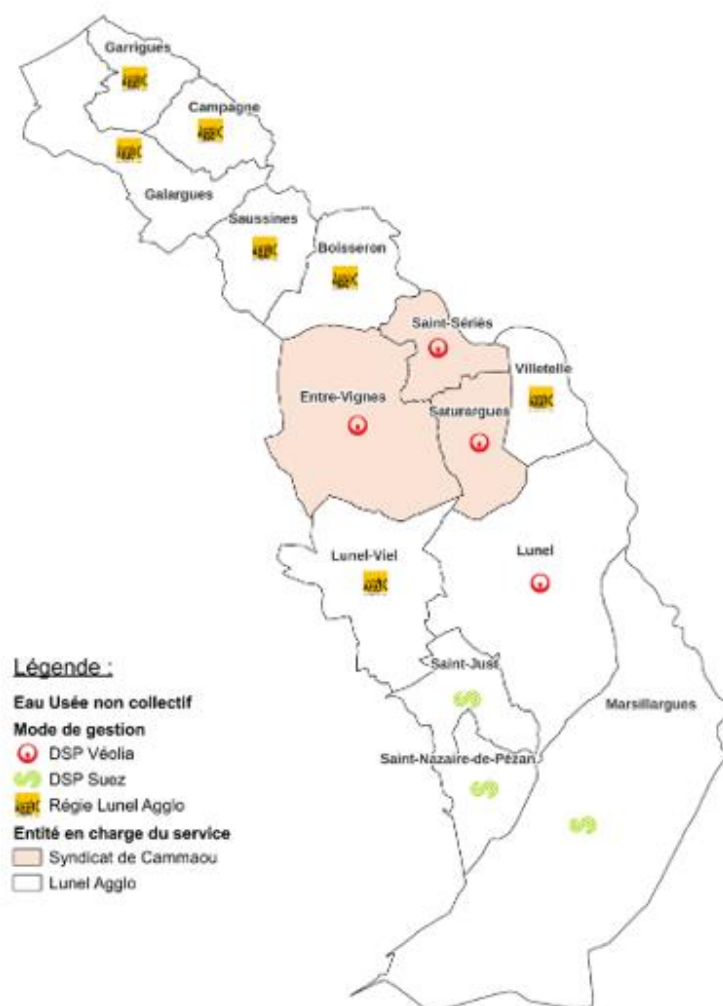
Le service de l'assainissement non collectif est désormais géré à l'échelle intercommunale par la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo depuis le 1^{er} janvier 2024.

La cartographie suivante explicite les modes de gestion en vigueur au 1^{er} janvier 2024 sur l'ensemble du territoire.

Conformément à l'article 14 de la loi du 27 décembre 2019 dite « loi engagement et proximité », le syndicat infra-communautaire du Cammaou est en charge de la compétence Assainissement Non Collectif des communes d'Entre-Vignes, Saint-Sériès et Saturargues.

A noter que le SIVOM de la Palus gérant historiquement les compétences eau potable et assainissement sur les communes de Saint-Just et Saint-Nazaire-de-Pézan a été dissous au 1^{er} octobre 2024. Ainsi, depuis cette date, la compétence assainissement non collectif sur ces communes est gérée directement par Lunel Agglo.

Pour les autres communes non concernées par un syndicat, c'est-à-dire les communes de Boisseron, Saussines, Galargues, Garrigues, Campagne, Lunel, Lunel-Viel, Marsillargues et Villetelle, les compétences ont été de plein droit, transférées à l'Agglomération. Cependant, par souhait de certaines communes, des conventions de délégation de compétence ont été signées en 2024 entre elles et la Communauté d'Agglomération.





Les modes de gestion, échéances des contrats de délégation de service public et conventions de délégation de compétences sur le territoire sont présentées ci-après :

	Entité en charge du service	Mode de gestion	Conventions éventuelles avec Lunel Agglo	Contrats de prestation
Boisseron	Lunel Agglo	Régie		VEOLIA
Saussines				
Campagne				
Galargues				
Garrigues				
Saint-Just	Lunel Agglo	DSP SUEZ (1/01/2020 - 31/12/2027)		
Saint-Nazaire-de-Pézan				
Entre-Vignes (Vérargues , Saint-Christol)	Syndicat de Cammaou	DSP Véolia 01/01/2020- 31/12/2027	Convention de délégation de compétence	
Saint-Sériès				
Saturargues				
Lunel	Lunel Agglo	DSP Véolia (01/01/2016- 31/12/2025)		
Lunel-Viel	Lunel Agglo	Régie		VEOLIA
Marsillargues	Lunel Agglo	DSP SUEZ 31/12/2023- 31/12/2031		
Villetelle	Commune / Lunel Agglo	Régie	Convention de délégation de compétence	



Le présent RPQS est formulé sur la base des informations transmises par les mairies, les délégataires et les prestataires de service pour l’année 2025, l’année suivant le transfert de compétences à l’Agglomération.

Le présent RPQS porte sur 2025 sur les communes de Lunel Agglo qui ne sont pas concernées par un syndicat supra-communautaire, c’est-à-dire les communes de Boisseron, Saussines, Galargues, Garrigues, Campagne, Lunel, Lunel-Viel, Marsillargues et Villetelle, Saint-Just, Saint Nazaire de Pézan, ainsi que les communes du syndicat intercommunal du Cammaou : Entre-Vignes, Saint-Sériès et Saturargues.

La compétence liée au service sur les 14 communes précitées est le contrôle des installations d’Assainissement Non Collectif.

Il existe une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) pour le service de l’assainissement non collectif permettant le dialogue entre élus et usagers.

Sur les différentes communes, il existe :

	Zonage ANC	Règlement de service
Boisseron	Non transmis	Non (à venir)
Saussines	Non transmis	Non (à venir)
Galargues	Oui, en date de 2023	Non (à venir)
Garrigues	Non (à venir)	Non (à venir)
Campagne	Non (à venir)	Non (à venir)
Lunel	Non (à venir)	Oui
Lunel-Viel	Oui en date de 2009	Oui
Marsillargues	Oui, en date de 2018	Oui
Saint-Just	Oui, en date de 2020	Oui
Saint-Nazaire-de-Pézan	Oui, en date de 2020	Oui
Villetelle	Non (à venir)	Oui





9.2 Estimation de la population desservie (D301.0)

Est considérée ici comme un habitant desservi toute personne y compris les résidents saisonniers qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif. Le service public d'assainissement non collectif dessert :

Commune	Nombre d'habitants desservis au 31 décembre 2023	Nombre d'habitants desservis au 31 décembre 2024	Nombre d'habitants desservis au 31 décembre 2025	Ratio population permanente / logement permanent
Boisseron	Inconnu	221*	221	2,6
Saussines	Inconnu	143*	143	2,3
Galargues	Inconnu	296	296	-
Garrigues	Inconnu	66	66	-
Campagne	Inconnu	155	155	-
Lunel	266	265	267	-
Lunel-Viel	Inconnu	218*	218	2,5
Marsillargues	Inconnu	585	467	-
Saint Just	-	164	164	2,5
Saint-Nazaire-de-Pézan	-	50	50	2,4
Villetelle	45	45	45	2,5
SI du Cammaou : Entre-Vignes / Saturargues / Saint Sériès	211	211	211	
Total	-	2 092	2 092	-

* Le nombre d'habitants desservis a été estimé sur la base du nombre d'abonnés (nombres d'installations d'assainissement non collectif connues à jour) multiplié par le ratio population permanente/logement permanent calculé par commune.

9.3 -Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

9.3.1 Boisseron

		Valeur	Valeur 2024	Valeur 2025
Code VP	A - Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
VP.168	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	OUI/NON	NON	NON
VP.169	Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération	OUI/NON	NON	NON
VP.170	Délivrance, pour les installations neuves ou à réhabiliter, de rapports de vérification de l'exécution évaluant la conformité de l'installation au regard des prescriptions réglementaires	OUI/NON	OUI	OUI
VP.171	Délivrance, pour les autres installations, de rapports de visite établis dans le cadre de la mission de contrôle du fonctionnement et de l'entretien	OUI/NON	OUI	OUI
Code VP	B - Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
VP.172	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	OUI/NON	NON	NON
VP.173	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	OUI/NON	NON	NON
VP.174	Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	OUI/NON	NON	NON
	Total :	140	60	60



9.3.2 Saussines

		Valeur	Valeur 2024	Valeur 2025
Code VP	A - Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
VP.168	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	OUI/NON	NON	NON
VP.169	Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération	OUI/NON	NON	NON
VP.170	Délivrance, pour les installations neuves ou à réhabiliter, de rapports de vérification de l'exécution évaluant la conformité de l'installation au regard des prescriptions réglementaires	OUI/NON	OUI	OUI
VP.171	Délivrance, pour les autres installations, de rapports de visite établis dans le cadre de la mission de contrôle du fonctionnement et de l'entretien	OUI/NON	OUI	OUI
Code VP	B - Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
VP.172	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	OUI/NON	NON	NON
VP.173	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	OUI/NON	NON	NON
VP.174	Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	OUI/NON	NON	NON
	Total :	140	60	60

9.3.3 Galargues

		Valeur	Valeur 2024	Valeur 2025
Code VP	A - Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
VP.168	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	OUI/NON	OUI	OUI
VP.169	Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération	OUI/NON	NON	NON
VP.170	Délivrance, pour les installations neuves ou à réhabiliter, de rapports de vérification de l'exécution évaluant la conformité de l'installation au regard des prescriptions réglementaires	OUI/NON	OUI	OUI
VP.171	Délivrance, pour les autres installations, de rapports de visite établis dans le cadre de la mission de contrôle du fonctionnement et de l'entretien	OUI/NON	OUI	OUI
Code VP	B - Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
VP.172	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	OUI/NON	NON	NON
VP.173	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	OUI/NON	NON	NON
VP.174	Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	OUI/NON	NON	NON
	Total :	140	80	80



Garrigues

		Valeur	Valeur 2024	Valeur 2025
Code VP	A - Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
VP.168	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	OUI/NON	NON	NON
VP.169	Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération	OUI/NON	NON	NON
VP.170	Délivrance, pour les installations neuves ou à réhabiliter, de rapports de vérification de l'exécution évaluant la conformité de l'installation au regard des prescriptions réglementaires	OUI/NON	OUI	OUI
VP.171	Délivrance, pour les autres installations, de rapports de visite établis dans le cadre de la mission de contrôle du fonctionnement et de l'entretien	OUI/NON	OUI	OUI
Code VP	B - Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
VP.172	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	OUI/NON	NON	NON
VP.173	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	OUI/NON	NON	NON
VP.174	Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	OUI/NON	NON	NON
	Total :	140	60	60

9.3.4 Campagne

		Valeur	Valeur 2024	Valeur 2025
Code VP	A - Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
VP.168	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	OUI/NON	NON	NON
VP.169	Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération	OUI/NON	NON	NON
VP.170	Délivrance, pour les installations neuves ou à réhabiliter, de rapports de vérification de l'exécution évaluant la conformité de l'installation au regard des prescriptions réglementaires	OUI/NON	OUI	OUI
VP.171	Délivrance, pour les autres installations, de rapports de visite établis dans le cadre de la mission de contrôle du fonctionnement et de l'entretien	OUI/NON	OUI	OUI
Code VP	B - Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
VP.172	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	OUI/NON	NON	NON
VP.173	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	OUI/NON	NON	NON
VP.174	Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	OUI/NON	NON	NON
	Total :	140	60	60



9.3.5 Lunel

		Valeur	Valeur 2024	Valeur 2025
Code VP	A - Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
VP.168	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	OUI/NON	NON	NON
VP.169	Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération	OUI/NON	OUI	OUI
VP.170	Délivrance, pour les installations neuves ou à réhabiliter, de rapports de vérification de l'exécution évaluant la conformité de l'installation au regard des prescriptions réglementaires	OUI/NON	OUI	OUI
VP.171	Délivrance, pour les autres installations, de rapports de visite établis dans le cadre de la mission de contrôle du fonctionnement et de l'entretien	OUI/NON	OUI	OUI
Code VP	B - Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
VP.172	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	OUI/NON	NON	NON
VP.173	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	OUI/NON	NON	NON
VP.174	Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	OUI/NON	NON	NON
	Total :	140	80	80

9.3.6 Lunel-Viel

		Valeur	Valeur 2024	Valeur 2025
Code VP	A - Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
VP.168	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	OUI/NON	OUI	OUI
VP.169	Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération	OUI/NON	OUI	OUI
VP.170	Délivrance, pour les installations neuves ou à réhabiliter, de rapports de vérification de l'exécution évaluant la conformité de l'installation au regard des prescriptions réglementaires	OUI/NON	OUI	OUI
VP.171	Délivrance, pour les autres installations, de rapports de visite établis dans le cadre de la mission de contrôle du fonctionnement et de l'entretien	OUI/NON	OUI	OUI
Code VP	B - Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
VP.172	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	OUI/NON	NON	NON
VP.173	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	OUI/NON	NON	NON
VP.174	Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	OUI/NON	NON	NON
	Total :	140	100	100



9.3.7 Marsillargues

		Valeur	Valeur 2024	Valeur 2025
Code VP	A - Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
VP.168	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	OUI/NON	OUI	OUI
VP.169	Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération	OUI/NON	OUI	OUI
VP.170	Délivrance, pour les installations neuves ou à réhabiliter, de rapports de vérification de l'exécution évaluant la conformité de l'installation au regard des prescriptions réglementaires	OUI/NON	OUI	OUI
VP.171	Délivrance, pour les autres installations, de rapports de visite établis dans le cadre de la mission de contrôle du fonctionnement et de l'entretien	OUI/NON	OUI	OUI
Code VP	B - Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
VP.172	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	OUI/NON	NON	NON
VP.173	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	OUI/NON	NON	NON
VP.174	Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	OUI/NON	NON	NON
	Total :	140	100	100

9.3.8 Saint-Just/Saint Nazaire-de-Pézan

		Valeur	Valeur 2024	Valeur 2025
Code VP	A - Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
VP.168	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	OUI/NON	NON	NON
VP.169	Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération	OUI/NON	OUI	OUI
VP.170	Délivrance, pour les installations neuves ou à réhabiliter, de rapports de vérification de l'exécution évaluant la conformité de l'installation au regard des prescriptions réglementaires	OUI/NON	OUI	OUI
VP.171	Délivrance, pour les autres installations, de rapports de visite établis dans le cadre de la mission de contrôle du fonctionnement et de l'entretien	OUI/NON	OUI	OUI
Code VP	B - Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
VP.172	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	OUI/NON	NON	NON
VP.173	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	OUI/NON	NON	NON
VP.174	Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	OUI/NON	NON	NON
	Total :	140	80	80



9.3.9 Villetelle

		Valeur	Valeur 2024	Valeur 2025
Code VP	A - Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
VP.168	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	OUI/NON	OUI	OUI
VP.169	Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération	OUI/NON	OUI	OUI
VP.170	Délivrance, pour les installations neuves ou à réhabiliter, de rapports de vérification de l'exécution évaluant la conformité de l'installation au regard des prescriptions réglementaires	OUI/NON	OUI	OUI
VP.171	Délivrance, pour les autres installations, de rapports de visite établis dans le cadre de la mission de contrôle du fonctionnement et de l'entretien	OUI/NON	OUI	OUI
Code VP	B - Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
VP.172	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	OUI/NON	NON	NON
VP.173	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	OUI/NON	NON	NON
VP.174	Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	OUI/NON	NON	NON
	Total :	140	100	100

9.3.10 SI du Cammaou (Entre-Vignes, Saint-Sériès, Saturargues)

		Valeur	Valeur 2024	Valeur 2025
Code VP	A - Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
VP.168	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	OUI/NON	NON	NON
VP.169	Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération	OUI/NON	OUI	OUI
VP.170	Délivrance, pour les installations neuves ou à réhabiliter, de rapports de vérification de l'exécution évaluant la conformité de l'installation au regard des prescriptions réglementaires	OUI/NON	OUI	OUI
VP.171	Délivrance, pour les autres installations, de rapports de visite établis dans le cadre de la mission de contrôle du fonctionnement et de l'entretien	OUI/NON	OUI	OUI
Code VP	B - Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
VP.172	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	OUI/NON	NON	NON
VP.173	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	OUI/NON	NON	NON
VP.174	Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	OUI/NON	NON	NON
	Total :	140	80	80



10 Tarification de l'assainissement et recettes du service

10.1 Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer s'il le souhaite à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés ;

la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'utilisateur ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Les tarifs applicables au 01/01/2025 sont les suivants :

Tarifs prestataires et délégataires :

En vigueur 2025											
Communes	Début contrat	Échéance contrat	Concept	Réalisation	Périodique	2e contrôle	Vente	Diag (1 ^{er} contrôle)	Abs usager	Rapport annuel	Gestion service
BOISSERON	04/11/2024	31/12/2025	100,00 €	140,00 €	80,00 €	70,00 €	120,00 €	100,00 €		300,00 €	5,00 €
SAUSSINES	01/01/2024	31/12/2027	104,86 €	146,73 €	83,83 €	73,41 €	125,79 €	104,86 €	30,63 €	314,49 €	5,24 €
CAMPAGNE	01/01/2023	31/12/2025	105,79 €	148,03 €	84,57 €	74,06 €	126,91 €	105,79 €	30,90 €	317,27 €	5,28 €
GALARGUES	01/01/2023	31/12/2025	105,79 €	148,03 €	84,57 €	74,06 €	126,91 €	105,79 €	30,90 €	317,27 €	5,28 €
GARRIGUES	01/01/2023	31/12/2025	105,79 €	148,03 €	84,57 €	74,06 €	126,91 €	105,79 €	30,90 €	317,27 €	5,28 €
LUNEL-VIEL	01/01/2024	24/01/2028	102,70 €	143,70 €	82,10 €	71,90 €	123,20 €	102,70 €	30,00 €	308,00 €	5,13 €
LUNEL	01/01/2016	31/12/2025	189,39 €	88,38 €	88,38 €	88,38 €	101,01 €	189,39 €			
MARSILLARGUES	01/01/2024	31/12/2031	110,19 €	96,42 €	96,42 €	96,42 €	96,42 €	137,75 €			
SAINT JUST/ SAINT-NAZAIRE- DE-PEZAN	01/01/2020	31/12/2027	129,36 €	161,71 €	161,71 €	161,71 €	161,71 €	161,71 €			
VILLETTE	-	-	104,80 €	120,26 €	129,10 €	-	181,76 €	149,73 €	-	-	-
SI DU CAMMAOU	01/01/2020	31/12/2027	155,00 €	72,00 €	72,00 €	-	-	95,00 €			



Redevances collectivité :



Facturation redevance ANC pour les communes du SMGC	Porté par le gestionnaire eau	Redevance HT	Fréquence Fact
BOISSERON	SMGC	18.00 €	Semestrielle
SAUSSINES	SMGC	15.00 €	Semestrielle
CAMPAGNE	SMGC	60.00 €	Annuelle
GALARGUES	SMGC	60.00 €	Annuelle
GARRIGUES	SMGC	50.00 €	Annuelle

Sur les autres communes du territoire, les prestations sont facturées à l’acte.



10.2 Recettes

Les recettes de la collectivité sont les suivantes :

Recettes perçues par la collectivité			
Communes	2023	2024	2025
Boisseron	3 453 €	8 246 €	1 926 €
Saussines	9 569 €	22 778 €	2 190 €
Galargues	Non transmis	14 100 €	7 480 €
Garrigues	Non transmis	2 853 €	1 693 €
Campagne	Non transmis	8 730 €	4 635 €
Lunel	0 €	0 €	0 €
Lunel-Viel	Non transmis	1 852 €	4 732 €
Marsillargues	0 €	0 €	0 €
Saint-Just / Saint-Nazaire-de-Pézan	0 €	0 €	0 €
Villetelle	0 €	477 €	2 515 €
SI du Cammaou	0 €	0 €	0 €



11 Indicateurs de performance

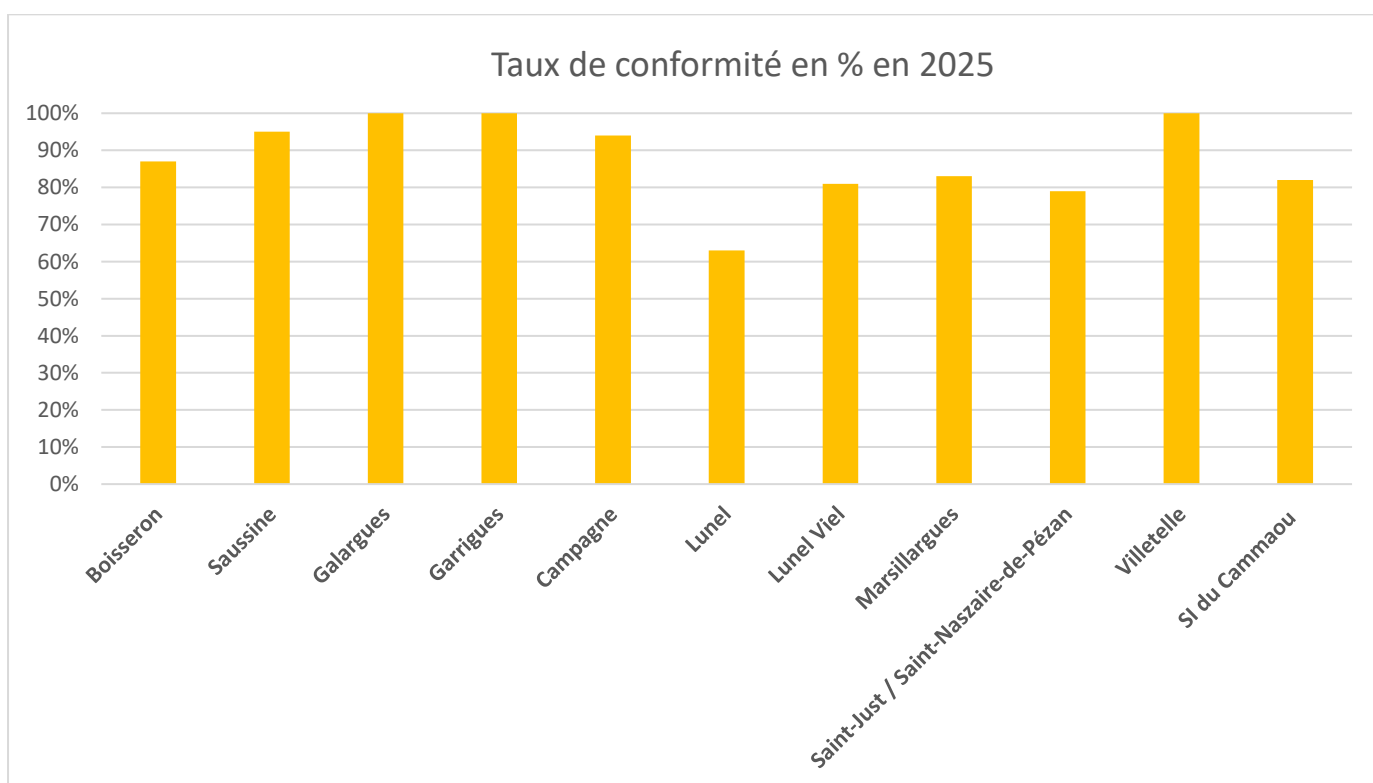
11.1.1 Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service depuis la création du service jusqu'au 31/12 N
- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service jusqu'au 31/12/N

Attention : cet indice ne doit être calculé que si indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est au moins égal à 100.

$$\text{taux de conformité des dispositifs d'assainissement collectif} = \frac{\text{nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformités}}{\text{nombre total d'installations contrôlées}} * 100$$





Commune	Exercice	Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service [VP.167]	Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité [VP.166]	Nombre d'installations jugées non conformes présentant un danger pour la santé des personnes ou un risque avéré de pollution de l'environnement	Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	Taux de conformité en %
Boisseron	2023	86	34	11	41	87%
	2024	86	44	16	26	81%
	2025	83	35	11	37	87%
Saussines	2023	60	33	17	21	90%
	2024	62	40	5	17	92%
	2025	61	40	18	18	95%
Galargues	2023	142	82	2	58	99%
	2024	146	96	2	48	99%
	2025	143	89	0	54	100%
Garrigues	2023	32	23	0	9	100%
	2024	33	33	0	0	100%
	2025	33	23	0	10	100%
Campagne	2023	76	31	39	6	49%
	2024	81	41	1	39	99%
	2025	82	35	5	42	94%
Lunel	2023	276	115	61	100	78%
	2024	277	138	40	99	86%
	2025	267	135	98	34	63%
Lunel-Viel	2023	85	33	52	0	39%
	2024	81	28	6	47	93%
	2025	83	22	16	45	81%
Marsillargues	2023	272	76	72	124	74%
	2024	250	83	43	124	83%
	2025	254	84	44	126	83%
Saint-Just / Saint-Nazaire-de-Pézan	2023					
	2024	85	42	19	24	78%
	2025	85	42	18	25	79%
Villetelle	2023	23	17	0	6	100%
	2024	23	17	0	6	100%
	2025	24	12	0	12	100%
SI du Cammaou : Entre-Vignes / Saturargues / Saint Sériès	2023					
	2024	93	35	8	50	91%
	2025	104	35	19	50	82%
Total	2023	1052	444	254	365	77%
	2024	1217	597	140	480	88%
	2025	1219	552	229	453	82%



UNE TERRE DE LIENS

Contact

Service Eau Potable-Assainissement
Collectif et Non Collectif

eau.assainissement@lunelagglo.fr

www.lunelagglo.com



ZONE DE DISTRIBUTION : LA-LUNEL

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2025

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : DASSARGUES F2, DASSARGUES P1. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 26380 personnes sur 1 commune (LUNEL). Le responsable des installations est : « LUNELAGGLO ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « S.A. RUAS MICHEL GROUPE VEOLIA » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **60**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **6**
Valeur moyenne : **1,35 mg/L**
Valeur maxi : **14 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **3**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **297**
Valeur maxi : **0,012 microgramme/L**

TURBIDITÉ

A

Très bonne qualité

Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.

Nombre de prélèvements : **59**
Valeur maxi : **0,34 NFU**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **6**
Valeur moyenne : **26 °f**
Valeur maxi : **27,4 °f**

Quelques conseils

ADOUCEUR



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

SÉCHERESSE



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.

PLOMB



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

RÉSEAU PRIVÉ



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 27/06/2026

UDI 034001105

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : LA-LUNEL-VIEL

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2025

L'eau distribuée est de bonne qualité bactériologique. Sur le plan physico-chimique, la présence de PFAS (composés per et polyfluoroalkylés) a été mise en évidence au niveau de la ressource. L'adaptation de l'unité de traitement survenue en juin 2025, permet le respect de la limite de qualité pour ces composés. L'eau peut être consommée par tous.

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : LES HORTS EST, LES HORTS OUEST. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 4497 personnes sur 1 commune (LUNEL-VIEL). Le responsable des installations est : « LUNELAGGLO ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « VEOLIA EAU » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **17**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **5**
Valeur moyenne : **7,56 mg/L**
Valeur maxi : **27 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **2**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **297**
Valeur maxi : **0,038 microgramme/L**

TURBIDITÉ

A

Très bonne qualité

Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.

Nombre de prélèvements : **17**
Valeur maxi : **0,98 NFU**

SOMME DE 20 PFAS

A

Bonne qualité

Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés, aussi nommés PFAS, sont des composés d'origine anthropique persistants dans l'environnement. La concentration maximale réglementaire dans l'eau est de 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.

Nombre de prélèvements : **13**
Valeur moyenne : **0,0728 microgramme/L**
Valeur maxi : **0,175 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau très dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **5**
Valeur moyenne : **34,5 °f**
Valeur maxi : **36,2 °f**

Quelques conseils

ADOUCEUR



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

SÉCHERESSE



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.

PLOMB



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

RÉSEAU PRIVÉ



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 07/08/2026

UDI 034000985

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : MARSILLARGUES

Conclusion sanitaire

2025 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : CAPOULIERE DE GRACE F1, CAPOULIERE DE GRACE F2, CAPOULIERE DE GRACE F3. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 6787 personnes sur 1 commune (MARSILLARGUES). Le responsable des installations est : « LUNELAGGLO ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SUEZ - OCCITANIE NORD EST » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **20**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **5**
Valeur moyenne : **2,71 mg/L**
Valeur maxi : **11 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **2**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **297**
Valeur maxi : **0,015 microgramme/L**

TURBIDITÉ

A

Très bonne qualité

Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.

Nombre de prélèvements : **20**
Valeur maxi : **0,24 NFU**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **5**
Valeur moyenne : **29,4 °f**
Valeur maxi : **30,5 °f**

Quelques conseils

ADOUCEUR



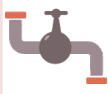
Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

SÉCHERESSE



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.

PLOMB



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

RÉSEAU PRIVÉ



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 31/07/2026

UDI 034000029

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : LA-VILLETELLE

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2025

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : GRANDE RASCLAUSE EST-F2, GRANDE RASCLAUSE OUEST-F1. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 1698 personnes sur 1 commune (VILLETELLE). Le responsable des installations est : « LUNELAGGLO ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « VEOLIA EAU » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 12
Conformité : 100 %
Valeur maxi : 0 n/100 ml

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 2
Valeur moyenne : 2,48 mg/L
Valeur maxi : 12 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 1
Conformité : 100 %
Nombre de substances recherchées : 297
Valeur maxi : 0 microgramme/L

TURBIDITÉ

A

Très bonne qualité

Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.

Nombre de prélèvements : 12
Conformité : 100 %
Valeur maxi : 0,95 NFU

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau très dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 2
Valeur moyenne : 40,3 °f
Valeur maxi : 41,8 °f

Quelques conseils

ADOUCEUR



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

SÉCHERESSE



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.

PLOMB



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

RÉSEAU PRIVÉ



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 31/07/2026

UDI 034001096

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : LA-ST JUST-ST NAZAIRE

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2025

L'eau distribuée est de bonne qualité bactériologique. Sur le plan physico-chimique, la présence de PFAS (composés per et polyfluoroalkylés) a été mise en évidence au niveau de la ressource. L'adaptation de l'unité de traitement survenue en juin 2025, permet le respect de la limite de qualité pour ces composés. L'eau peut être consommée par tous.

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : AUBETTES 1, AUBETTES 2. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 3910 personnes sur 2 communes (SAINT-JUST, SAINT-NAZAIRE-DE-PEZAN). Le responsable des installations est : « LUNELAGGLO ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SUEZ - OCCITANIE NORD EST » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **14**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **4**
Valeur moyenne : **7,43 mg/L**
Valeur maxi : **27 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **296**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

TURBIDITÉ

A

Très bonne qualité

Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.

Nombre de prélèvements : **14**
Valeur maxi : **0,35 NFU**

SOMME DE 20 PFAS

A

Bonne qualité

Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés, aussi nommés PFAS, sont des composés d'origine anthropique persistants dans l'environnement. La concentration maximale réglementaire dans l'eau est de 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.

Nombre de prélèvements : **13**
Valeur moyenne : **0,0471 microgramme/L**
Valeur maxi : **0,137 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau très dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **3**
Valeur moyenne : **33,8 °f**
Valeur maxi : **35,4 °f**

Quelques conseils

ADOUCCISSEUR



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

SÉCHERESSE



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.

PLOMB



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

RÉSEAU PRIVÉ



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 07/08/2026

UDI 034001188

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : LA-ST SERIES- ST CHRISTOL

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2025

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : SACAN F1, SACAN F2. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 2438 personnes sur 2 communes (ENTRE-VIGNES, SAINT-SERIES). Le responsable des installations est : « LUNELAGGLO ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « VEOLIA EAU » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **11**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **2,55 mg/L**
Valeur maxi : **15 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **297**
Valeur maxi : **0,029 microgramme/L**

TURBIDITÉ

A

Très bonne qualité

Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.

Nombre de prélèvements : **11**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0,59 NFU**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau très dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **34,8 °f**
Valeur maxi : **35,7 °f**

Quelques conseils

ADOUCEUR



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

SÉCHERESSE



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.

PLOMB



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

RÉSEAU PRIVÉ



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 31/07/2026

UDI 034001257

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : ENTRE-VIGNES VERARGUES

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2025 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : CHATEAU D'EAU, DARDAILLON. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 720 personnes sur 1 commune (ENTRE-VIGNES). Le responsable des installations est : « LUNELAGGLO ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « VEOLIA EAU » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **16**

Conformité : **100 %**

Valeur maxi : **0 n/100 ml**

Années prises en compte : **2024, 2025**

NITRATES

A

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **10**

Valeur moyenne : **8,58 mg/L**

Valeur maxi : **9,2 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **1**

Conformité : **100 %**

Nombre de substances recherchées : **297**

Valeur maxi : **0,007 microgramme/L**

TURBIDITÉ

A

Très bonne qualité

Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.

Nombre de prélèvements : **8**

Conformité : **100 %**

Valeur maxi : **0,69 NFU**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau très dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **2**

Valeur moyenne : **34,7 °f**

Valeur maxi : **35,3 °f**

Quelques conseils

ADOUCEUR



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

SÉCHERESSE



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.

PLOMB



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

RÉSEAU PRIVÉ



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 31/07/2026

UDI 034001092

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : LA-SATURARGUES

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2025

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages :
ROUTE DE VILLETTE F1, ROUTE DE VILLETTE
F2. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 1021
personnes sur 1 commune (SATURARGUES). Le
responsable des installations est : « LUNELAGGLO
».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter «
VEOLIA EAU » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle
contamination des eaux par des bactéries pathogènes.
Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 18

Conformité : 100 %

Valeur maxi : 0 n/100 ml

Années prises en compte : 2024, 2025

NITRATES

A

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets
domestiques et industriels. Le maximum réglementaire
est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 2

Valeur moyenne : 0,944 mg/L

Valeur maxi : 5,9 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de
substances différentes. Le maximum réglementaire est
0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés
et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà
de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau
est consommable sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 1

Conformité : 100 %

Nombre de substances recherchées : 297

Valeur maxi : 0 microgramme/L

TURBIDITÉ

A

Très bonne qualité

Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en
suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au
robinet. Certaines eaux doivent également respecter un
maximum de 1 NFU.

Nombre de prélèvements : 9

Conformité : 100 %

Valeur maxi : 0,48 NFU

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau très dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau
exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil
réglementaire.

Nombre de prélèvements : 2

Valeur moyenne : 46,5 °f

Valeur maxi : 48,7 °f

Quelques conseils

ADOUCEUR



Si vous possédez un adoucisseur,
assurez-vous qu'il alimente
uniquement le réseau d'eau chaude
et entretenez-le régulièrement.

SÉCHERESSE



En période de sécheresse, limitez
autant que possible votre utilisation
de l'eau du robinet pour les usages
autres qu'alimentaires et d'hygiène
corporelle.

PLOMB



Dans les habitats équipés de
tuyauteries en plomb, ou après
quelques jours d'absence, laissez
couler l'eau quelques minutes avant
de la boire.

RÉSEAU PRIVÉ



Pour éviter tout risque de
contamination, il ne doit jamais y
avoir de connexion entre les
canalisations d'eau d'un puits ou
d'un récupérateur d'eau pluviale et
celles du réseau public.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de
l'eau de votre commune sur le site
Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 31/07/2026

UDI 034001168

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.